



Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

359

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

COMTE GOBLET D'ALVIELLA

MINISTRE D'ÉTAT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

1790-1869



BRUXELLES

C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

1870

1790-1869



LE GÉNÉRAL GOBLET.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

COMTE GOBLET D'ALVIELLA

MINISTRE D'ÉTAT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

1790-1869



BRUXELLES

C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

1870

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCESSEUR D'EMM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

Avant-propos	xi
■. (1790-1815). — Fastes consulaires de Tournai. — François Goblet, successivement conseiller au conseil provincial de Tournai-Tournais, procureur général, etc. — Joseph II et la révolution brabançonne. — Naissance d'Albert-Joseph Goblet. — Combat de Pont-à-Chin et bataille de Fleurus. — Réunion des anciens Pays-Bas autrichiens à la France. — Le <i>Temple de la loi</i> , à Tournai, sous le Directoire. — Le Consulat. — Albert et Louis Goblet au prytanée de Saint-Cyr. — Organisation de cet institut. — Visites de Napoléon et de l'impératrice Joséphine. — Fanatisme militaire inculqué aux élèves. — Albert Goblet obtient le prix impérial de mathématiques au concours général des prytanées. — Paris en 1809 ; l'esprit public. — Albert Goblet est admis à l'école polytechnique et son frère à l'école militaire de Fontainebleau. — Triste destinée de ce jeune officier dans la campagne de Russie. — Un dîner chez le sénateur Lambrechts. — L'école d'artillerie et	

de génie de Metz. — Albert Goblet, nommé lieutenant du génie, est envoyé en Espagne. — Bataille de Vitoria. — Mémorable siège de Saint-Sébastien. — Le lieutenant Goblet est nommé, le 25 novembre 1813, membre de la Légion d'honneur — Élevé ensuite au grade de capitaine, il prend part, dans l'armée des Pyrénées, aux campagnes de 1813-1814. — Le maréchal Soult l'envoie dans la place de Navarreins. — Incidents curieux. — Le drapeau blanc arboré dans les villages environnants. — La première restauration. — Le capitaine Goblet est envoyé à Saint-Omer. — Il quitte ensuite le service de France pour entrer dans la nouvelle armée des Pays-Bas pp. 1-25

■. (1815-1831). — Le capitaine Goblet commande le génie dans la division du général Perponcher. — Il se trouve, avec cette division, aux Quatre-Bras et à Waterloo. — Ses premiers rapports avec le duc de Wellington et le prince d'Orange. — Les forteresses des Pays-Bas. — Le duc de Wellington et le colonel John Jones. — Le capitaine Goblet est chargé de la reconstruction de Nieuport. — En 1824-1825, il accompagne en Russie le prince et la princesse d'Orange. — Séjour à Weimar et à Berlin. — Moscou, Pétersbourg, le champ de bataille de la Moskowa, Varsovie, les colonies militaires, etc. — De retour en Belgique, le capitaine Goblet est chargé de la reconstruction de la place de Menin. — Événements du mois de septembre 1830. — Le capitaine Goblet est appelé à la fois à Bruxelles par le gouvernement provisoire et à Anvers par le prince d'Orange. — Il se rend à Anvers. — Dernière entrevue avec l'héritier du trône de Pays-Pas. — Arrivée à Bruxelles avec M. Le Hon, membre des états généraux. — Le gouvernement provisoire nomme le capitaine Goblet colonel et directeur de l'arme du génie. — Ce dernier accepte ensuite les fonctions de commissaire général de la guerre. — Organisation de l'armée belge. — Le colonel Goblet est nommé général de brigade. — Il continue les fonctions de ministre de la guerre dans le premier cabinet formé par le régent. — Premier entretien avec le roi Léopold au palais d'Anvers. — Pendant la campagne de dix jours, il remplit les fonctions de chef d'état-major. — Il signe la convention qui permet

à l'armée belge d'évacuer Louvain. — Il est nommé inspecteur général des fortifications et du génie et élu membre de la Chambre des représentants pp. 27-46

■■■. (1831-1833). — Le général Goblet est envoyé à Londres. — Négociation relative aux forteresses belges. — Convention du 14 décembre 1831. — Irritation du cabinet français. — Portrait du prince de Talleyrand. — Antagonisme de lord Palmerston. — Résultats heureux de cette mission. — Au mois de mai 1832, le général Goblet revient à Londres comme plénipotentiaire près la conférence, pour obtenir l'exécution du traité des vingt-quatre articles. — Vives discussions avec lord Palmerston. — Orage au foreign office; — les barons Bulow et Wesseberg. — Retour de M. Vande Weyer comme ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-James. — Désaccord des deux plénipotentiaires belges avec le cabinet de Bruxelles. — *Le thème de lord Palmerston*. — Le général Goblet devient ministre des affaires étrangères. — A l'exception de M. Vande Weyer et de M. Nothomb, il n'avait aucun adhérent. — Premier succès remporté par M. Vande Weyer. — Conversion de M. Lebeau au système du général Goblet; M. Lebeau accepte le portefeuille de la justice et M. Rogier devient ministre de l'intérieur. — Particularités inédites sur les actes principaux du ministère du 20 octobre 1832. — Siège et capitulation de la citadelle d'Anvers. — Le gouvernement belge garde les parties du Limbourg et du Luxembourg attribuées à la Hollande. — Dissolution de la Chambre des représentants. — Le général Goblet, ayant échoué à Tournai, est élu à Bruxelles. — Convention de Londres, du 21 mai 1833, stipulant un armistice indéfini et le maintien du *statu quo*. — Nouvelle et infructueuse tentative pour amener un traité définitif avec la Hollande. — Le général Goblet rejoint M. Vande Weyer à Londres. — Correspondance du général avec M. Nothomb. — Il préfère un traité définitif à la convention provisoire. — La conférence échoue dans ses efforts. — Par une note du 28 septembre 1833, les plénipotentiaires belges attribuent au cabinet de la Haye le responsabilité de la rupture. — Correspondance du général Goblet avec lord Palmerston. — Lettre inédite

de celui-ci sur la révolution belge. — Le général Goblet abandonne le ministère des affaires étrangères pp. 47-86

IV. (1834-1843). — Le général Goblet se rend à Berlin en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique. — Lettre du roi Frédéric-Guillaume III au roi Léopold. — Objections de M. Ancillon contre l'admission immédiate du général Goblet. — Celui-ci quitte la carrière diplomatique plutôt que de consentir à une démarche humiliante. — Le roi Léopold lui offre le ministère de la guerre et insiste pour qu'il l'accepte; refus motivé. — Le général Goblet reprend les fonctions d'inspecteur général des fortifications. — Système de défense applicable à la frontière nord du royaume. — La forteresse de Diest. — Le général Goblet est élevé au rang de lieutenant général. — Le ministère de la guerre lui ayant été de nouveau offert, il propose de le confier au colonel Willmar. — Lettre inédite du roi Léopold à M. de Muelenaere sur les motifs qui doivent engager la Belgique à nouer d'étroites relations avec le Portugal. — Missions remplies par le général Goblet à Londres. — Particularités sur son séjour à Lisbonne et résultats heureux de ses efforts. — La reine dona Maria l'élève à la grandesse, sous le titre de comte *d'Alviella*. — Couronnement de la reine Victoria. — Le général Goblet revoit en même temps les maréchal Soult et le duc de Wellington. — Il reprend les fonctions d'inspecteur général du génie. — Traité du 19 avril 1839. — Mission remplie par le général Goblet près des cours royales de Saxe et de Hanovre, des cours grand-ducales de Saxe-Weimar, d'Oldenbourg, de Mecklenbourg-Schwerin, etc. — Le roi manifeste le désir de lui confier la légation de Vienne; ce projet n'est point réalisé. — En 1841, le général accompagne le roi en Angleterre. — Baptême de la princesse royale. — Séjour du général Goblet au château de Windsor avec le duc de Brabant. — Le général n'accepte pas la légation de Francfort . . . pp. 87-114

V. (1843-1845). — Cédant aux instances du Roi, le général Goblet devient ministre des affaires étrangères dans le cabinet formé le 16 avril 1843. — Il est nommé membre de la Chambre des repré-

sentants par les électeurs de Tournai. — Rôle du général Goblet dans le cabinet *mixte* de 1843. — Négociations commerciales avec la France. — Traité conclu avec le *Zollverein*, le 1^{er} septembre 1844. — Conséquences de ce traité. — Le baron Bulow. — Négociations commerciales avec les Pays-Bas. — M. Rochussen. — Désaccord entre le roi Léopold et le général Goblet au sujet du renouvellement de la convention linière conclue, en 1843, avec la France. — Élections de 1845. — Retraite de M. Nothomb. — Nouveau désaccord avec le Roi. — Circulaire adressée aux agents diplomatiques sur le caractère des élections et sur les difficultés inhérentes aux ministères *mixtes*. — Le roi se propose de faire négocier à Paris le renouvellement de la convention commerciale du 16 juillet 1842. — Objections du conseil. — Correspondance avec le ministre des affaires étrangères. — Retraite du général Goblet. pp. 115-131

VII. (1845-1869). — Le général Goblet devient membre de la gauche parlementaire. — Attitude qu'il prend à l'égard du ministère présidé par M. Vande Weyer. — Le cabinet formé ensuite par M. de Theux le trouve dans l'opposition. — Démarche faite près de lui par le général Prisse pour qu'il retire sa candidature à Tournai. — Transaction proposée et non acceptée. — Déclaration publique du général Goblet. — Il se plaint au roi de l'ostracisme dont il est l'objet. — Lettre du colonel Pirson. — Le général Goblet préside le comité institué afin d'organiser la défense nationale. — Nouveau dissentiment avec le roi. — En 1854, le général est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite. — Lettre particulière du ministre de la guerre (le général Anoul). — Le général Goblet élu député de Bruxelles. — Il siège cinq années à la Chambre des représentants; sa retraite volontaire, après l'élection de son fils unique, vice-président de l'*Association libérale*. — Ouvrages publiés par le général Goblet, en 1863 et 1864. — *L'Établissement des Cobourg en Portugal*, publié en 1869. — Conclusion pp. 133-146



Contemporain du premier empire et du royaume des Pays-Bas, qu'il a servis avec distinction comme officier du génie, le général Goblet a été mêlé, depuis 1830, à des événements considérables. Inspecteur général des fortifications et du génie, ministre de la guerre en 1831, négociateur de la convention relative aux forteresses belges, plénipotentiaire près la conférence de Londres, représentant du roi Léopold I^{er} en Portugal, ministre des affaires étrangères en 1832 et en 1843, membre important du Parlement belge pendant plusieurs années, l'homme d'État dont on va lire la vie politique a sa place parmi les illustrations de la Belgique indépendante et constitutionnelle.

Lui-même, dans des *Mémoires* dignes d'une sérieuse

attention, a raconté la part qu'il a prise à quelques-uns des plus grands événements qui ont suivi l'émancipation politique de notre pays. Je n'ai pas négligé ces relations authentiques : toutefois on se convaincra bien vite que j'ai eu encore d'autres documents à ma disposition. Je dois, en effet, à M. le général Goblet lui-même la communication de correspondances et d'autres papiers inédits, qui m'ont permis de combler toutes les lacunes et de faire mieux ressortir encore de hautes qualités et des services éminents.

3 novembre 1869.



LE GÉNÉRAL GOBLET

I

L'homme d'État dont je vais retracer la longue et instructive carrière porte un nom honoré dans les fastes consulaires de l'ancienne et célèbre ville de Tournai. François-Magloire-Joseph Goblet, proposé en 1777 en première ligne pour le *consulat* qui était vacant au sein du conseil provincial de Tournai-Tournais, y avait été appelé par l'impératrice Marie-Thérèse ⁽¹⁾. Trois ans après, Joseph II, le grand réformateur, montait sur le trône. Le conseiller

(1) Il avait alors trente-trois ans.

Goblet se montra un de ses partisans les plus dévoués : non-seulement il partageait les opinions du souverain sur les améliorations radicales que réclamaient, à divers points de vue, le bien-être et l'avenir du pays, mais encore, comme magistrat, il mit un grand zèle à les réaliser. Après avoir applaudi au célèbre édit de tolérance promulgué en 1781, il coopéra à l'établissement d'un temple protestant sur le territoire du Tournaisis. Partisan de la suppression des couvents *inutiles*, décrétée en 1783, il prit une part active à l'exécution de cette mesure dans son ressort. Cette association aux réformes de Joseph II lui aliéna le clergé catholique : ayant voulu lier sa destinée à celle d'une de ses parentes, il éprouva même un refus formel de la part de l'Église (¹). Mais Joseph II ne fut pas ingrat. En 1787, l'ancien conseiller de Tournai-Tournaisis passa en la même qualité dans le nouveau tribunal de première instance établi au chef-lieu, et après le rétablissement de l'ancien ordre judiciaire, il fut élevé au rang de procu-

(¹) « C'est à ce refus, disait un jour le général Goblet, que je dus mon existence, fruit d'une union postérieurement contractée. » Le conseiller Goblet épousa dame Marie-Michelle Delmarle.

reur général (*). C'était un emploi important. Le magistrat qui en était chargé n'embrassait pas seulement les affaires judiciaires, mais son action s'étendait en outre à l'administration dans ses rapports avec le chef de l'État. Le nouveau procureur général fit usage de son pouvoir en secondant avec plus d'énergie encore la politique progressive de l'empereur et en s'opposant résolument aux entreprises de ses adversaires. Ceux-ci étant devenus victorieux, il dut se mettre à l'abri de leur domination. Au mois de décembre 1789, après la retraite des Autrichiens dans le Luxembourg et l'entrée triomphale de Henri Van der Noot à Bruxelles, il se retira à Valenciennes. Cet exil volontaire ne dura pas longtemps. Le magistrat progressiste en fut rappelé par les nombreuses instances des citoyens les plus honorables, sans excepter même ses adversaires politiques. Il assistait, simple spectateur, aux scènes tantôt tragiques et tantôt burlesques de la révolution brabançonne, lorsque, le 26 mai 1790, naquit à Tournai l'aîné de ses enfants, Albert-Joseph Goblet, celui dont nous parlerons bientôt.

Dans les derniers jours de décembre, après

(*) Le diplôme impérial portait la date du 28 avril 1788.

la restauration de Léopold II, l'ancien et dévoué partisan de l'empereur Joseph reprit les fonctions de procureur général; et, ces fonctions difficiles, il les conserva pendant l'époque si agitée qui s'étendit jusqu'à la seconde invasion française, en 1794.

L'empereur François II, venu lui-même dans les Pays-Bas envahis par l'armée républicaine, paraissait disposé à les disputer pied à pied. En effet, le 22 mai, quatre jours après le grave échec essuyé à Tourcoing par le duc d'York, Français et Autrichiens combattirent pendant tout le jour avec un acharnement sans égal à Pont-à-Chin, où vingt mille hommes furent tués ou blessés. « L'empereur, dit un annaliste, était présent; on le vit constamment à cheval pendant douze heures, parcourant les rangs et excitant les troupes qui, épuisées de fatigue, étaient près de succomber ⁽¹⁾. » Le 26 juin, la

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*; édition de Bruxelles, t. II, p. 445. — Je lis dans des notes tracées par le général Goblet : « A cette époque se rattache mon premier souvenir... Je me rappelle parfaitement avoir vu défilé à travers la ville (Tournai) les grenadiers hongrois que je retrouvai, en 1814, à Paris, tels qu'ils étaient restés dans ma mémoire... »

bataille de Fleurus décida du sort de la Belgique.

Le procureur général du conseil de Tournai-Tournais n'attendit point les troupes de la république. Le jour même où se livrait la bataille de Fleurus, il partit pour l'Allemagne.

Quinze mois après, la Convention nationale décrétait (9 vendémiaire an IV — 1^{er} octobre 1795) la réunion des anciens Pays-Bas autrichiens à la France.

Comme il s'agissait de faire dans les nouveaux départements l'application rigoureuse des lois sur les émigrés, l'ex-procureur général du Tournais, fatigué de son séjour à Erfurt, résolut de revenir au sein de sa famille. Le 11 vendémiaire an IV, le maire et les officiers municipaux de la commune de Tournai lui délivrèrent un certificat qui autorisait son retour ; le 9 nivôse, il se présenta lui-même devant eux « en satisfaction des arrêtés des représentants du peuple. » Il rentra dans le barreau de sa ville natale. Là, dans des circonstances encore périlleuses, il donna de nouvelles preuves de l'indépendance de ses principes et de l'énergie de son caractère. Mettant ses talents au service des opprimés, se consacrant à la défense des braves paysans de la Campine soulevés contre la domi-

nation étrangère, il eut le bonheur d'en arracher plusieurs à la mort dont ils étaient menacés devant les tribunaux révolutionnaires.

On vivait alors sous le Directoire.

« Quoique âgé seulement de huit ans en 1798, écrivait le général Goblet soixante ans plus tard, je me rappelle parfaitement la célébration du sixième anniversaire de la république. La vaste et belle église de l'abbaye de Saint-Martin ⁽¹⁾ était devenue le *Temple de la loi*. C'était là que toutes les autorités, suivies d'une foule nombreuse, se rendaient en cortège, après s'être rassemblées, à l'ombre de l'arbre de la liberté, sur la grand'place. Elles venaient y entendre des discours en rapport avec l'événement que l'on voulait rappeler au peuple. Le 22 septembre 1798, on ne se borna pas à des paroles : on voulut frapper l'imagination du public par un spectacle qui fit sur mon enfance une forte impression. On avait séparé le transept du chœur de l'église par une vaste toile sur laquelle étaient représentés tous les attributs de la royauté. En avant de cette toile apparaissait un bûcher sur lequel étaient amassés des simulacres de sceptres et de couronnes. A certain pas-

(1) Elle n'existe plus.

sage d'un discours enthousiaste, on y mit le feu, qui, après avoir consumé ces insignes, atteignit la grande toile : en se consumant, elle laissa voir une gigantesque statue de la *Liberté*, à laquelle par des cris et des applaudissements on rendit un hommage passionné. »

L'ex-procureur général suivit la fortune ascendante de Bonaparte, dont il était devenu un des plus fervents admirateurs. Le 25 avril 1800 (6 floréal an VIII), le premier consul le nomma sous-préfet à Tournai, et, en cette qualité, le chargea de procéder à l'installation de l'ordre de choses fondé par la constitution de l'an VIII.

Mais le nouveau fonctionnaire français devait aussi chercher les moyens de pourvoir à l'éducation de ses deux fils, Albert et Louis, ce dernier né le 11 juillet 1792. Les maisons religieuses, les collèges thérésiens, investis du monopole de l'instruction publique sous la domination autrichienne, n'existaient plus, et les établissements nouvellement créés en France étaient en Belgique l'objet des plus vives répugnances. Cependant, le sous-préfet de Tournai, bravant un préjugé presque général, demanda, en considération de ses propres services, que l'aîné de ses fils fût admis au prytanée de Saint-

Cyr, comme élève du gouvernement. Cette faveur lui fut accordée à la condition qu'un autre de ses fils y fût également placé en qualité de pensionnaire. L'engagement ayant été accepté, Albert Goblet quitta la maison paternelle au mois de novembre 1802 pour se rendre à Saint-Cyr, où son frère le suivit quand il eut atteint sa onzième année.

Ce prytanée, destiné primitivement à recueillir et élever les fils d'officiers supérieurs morts sur le champ de bataille, était établi dans les vastes bâtiments que M^{me} de Maintenon avait érigés, sous le règne de Louis XIV, pour l'éducation des jeunes filles de la noblesse. Élargissant la destination première de ce bel institut, Bonaparte, par une adroite politique, s'efforçait d'y attirer un certain nombre d'enfants des provinces nouvellement réunies à la France et choisissait de préférence ceux qui appartenaient à des familles influentes ('). Bien que le

(') Quelques-unes, mais en petit nombre, profitèrent de ces dispositions. C'est ainsi que les Le Hon, de Tournai, furent les compagnons d'étude des Goblet. Parmi leurs autres condisciples, nous pouvons signaler, entre autres, Oudinot et Baraguey-d'Hillières, qui commandèrent plus tard des armées, Odilon Barrot, qui joua un rôle considé-

prytanée fût soumis à un régime militaire très-rigoureux, les jeunes gens, en y entrant, ne prenaient aucun engagement relativement à leur avenir; aussi, l'instruction qu'on y recevait était-elle également littéraire et scientifique. Mais on comptait assez sur la direction donnée aux idées des élèves pour qu'il n'y eût qu'une répugnance invincible ou la volonté absolue des parents qui pût les éloigner de la carrière des armes. Tout était organisé pour éveiller les désirs de gloire militaire; les huit cents pensionnaires de l'établissement étaient divisés en deux bataillons, dont l'un armé, et ces bataillons étaient eux-mêmes subdivisés en compagnies commandées par les plus méritants. Après chaque victoire des armées françaises, ou plutôt de la *grande armée*, car le consul Bonaparte était devenu l'empereur Napoléon, les élèves de Saint-Cyr prenaient les armes, se rangeaient en carré, et on les enflammait par la lecture des *Bulletins*. On leur inspirait une haine farouche contre « la perfide Albion » et une admiration enthousiaste pour « Napoléon le Grand (1). »

rable comme chef de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe, et Abbaticci, qui fut ministre de Napoléon III.

(1) Dans ses notes, le général Goblet a retracé les particu-

On développait chez eux jusqu'à l'exaltation, jusqu'au fanatisme, le sentiment de l'honneur

larités de deux visites que l'empereur et l'impératrice Joséphine firent au Prytanée, en 1805 et 1806. Pour celle de 1805, je lis : « Il nous passa en revue dans le plus grand détail, s'arrêtant devant ceux dont les noms lui rappelaient de glorieux souvenirs. Je me rappelle que ceux de Kleber, Desaix, de l'amiral Bruix, attirèrent tout particulièrement son attention..... Ses observations sur la tenue étaient nombreuses ; elles étaient conçues de manière à nous les rendre agréables en les entachant d'un certain blâme envers la direction. Ce système était l'un de ceux dont le héros ne se faisait point faute, quand il s'agissait de toucher le cœur des soldats et celui de la jeunesse... » Passons à 1806 : « Je me rappelle une seconde visite que nous fit l'empereur après la bataille d'Iéna. En cette circonstance, il vint au-devant de l'impatience qu'avaient les élèves de prendre une part immédiate aux futurs combats ; il annonça qu'il serait libre à un certain nombre d'entre eux d'entrer en activité, en qualité de sous-officiers, au lieu de se rendre à l'école militaire de Fontainebleau. Il y eut alors un élan général ; tous voulaient partir, mais il fallait, pour être dans les heureux, avoir seize ans et le consentement de ses parents. Il n'y eut pas de père ni de tuteur qui ne reçût des supplications, et l'on fut témoin de la désolation de jeunes gens qui réclamaient en vain ce consentement. L'empereur avait encore en cette circonstance eu recours à un de ces petits moyens dont il ne mettait pas en doute l'efficacité. Il avait dit assez haut pour être entendu : « On

militaire. Écoutez le directeur des études à la distribution solennelle des prix, le 14 août 1806 :
« . . . L'honneur est la seconde religion du guerrier français. C'est une sorte de divinité dont il éprouve l'inspiration secrète et l'irrésistible pouvoir, qui, cachée au fond de sa conscience, le remplit d'un enthousiasme sublime, à laquelle il fait avec joie les plus grands sacrifices et ne balance pas de s'immoler lui-même. . . » L'orateur, comme enivré par ces pensées belliqueuses, finissait par des paroles retentissantes comme le bruit de la fusillade :
« . . . Allez, enfants d'une même famille, suivez les traces de vos aînés, déjà couverts de blessures et de lauriers, et souvenez-vous que ceux qui se sont le plus distingués dans les combats . . . sont ceux-là mêmes qui, les années dernières, ont préludé dans cette enceinte par des succès littéraires à ceux qu'ils ont obtenus dans la carrière des armes. Votre gloire sera la nôtre. Vous en réfléchirez les rayons sur ces maîtres savants qui vous ont inculqué dans toutes leurs leçons les principes

« doit leur faire des habits de drap fin, car ils seront bientôt
« officiers ! » N'était-ce pas assez pour mettre au désespoir ceux qui ne partiraient point ? »

de l'honneur. Allez immortaliser par vos talents, vos vertus et vos exploits le nom du prytanée. Rendez à jamais célèbre ce berceau de l'héroïsme, cette féconde et précieuse pépinière que mes mains ont défrichée. Je détacherai aussi de votre couronne quelques feuilles pour en orner ma tête. Mon honneur, à moi, est de former à la patrie de bons citoyens, à tant de nobles familles de vertueux héritiers, au grand Napoléon des sujets fidèles et dignes de lui ⁽¹⁾. . . »

Albert Goblet remporta, en 1806, un premier prix de mathématiques et un accessit pour la version. Il se montrait très-studieux et moins

(1) *Distribution des prix faite aux élèves du prytanée militaire français, à Saint-Cyr. (Versailles, 1806, in-8°.)* La cérémonie était présidée par M. Laumond, conseiller d'État à vie, l'un des commandants de la Légion d'honneur, préfet du département de Seine-et-Oise, accompagné des membres de l'administration, de M. le général Duteil, commandant du prytanée, de M. Crouzet, correspondant de l'Institut, directeur des études, etc. — « La présence des autorités judiciaires et administratives, d'un grand nombre de généraux, et de plusieurs membres de l'Institut... la décoration de la salle, ornée de rameaux de chêne, des bustes de plusieurs grands hommes, ... tout contribuait, dit la relation officielle, à rendre plus brillante cette fête de l'émulation. »

exalté que ses jeunes condisciples, grâce aux sages conseils de son père, qui, nommé, en 1803, un des membres du corps législatif pour le département de Jemmapes, visitait souvent le prytanée (*).

En 1807, Albert Goblet devait avoir achevé le programme de cet établissement. Comme son frère cadet paraissait destiné à l'infanterie, il fut décidé que, quant à lui, il ne se rendrait pas à l'école militaire de Fontainebleau, mais qu'il poursuivrait les études nécessaires pour devenir officier du génie. L'ardent élève s'efforça dès lors de compléter par un travail assidu les connaissances exigées pour l'admission à l'école polytechnique. Il trouva la récompense de son zèle dans le prix impérial de mathématiques, qu'il obtint au concours général des prytanées. Le *Moniteur universel* du 23 août 1807 rapporte qu'il fut couronné, au sein de l'Institut de France, par le ministre de l'intérieur, au nom de l'empereur.

Cependant, une grave maladie dont il fut atteint au mois d'août 1808, après une année d'études spéciales au collège de Sainte-Barbe,

(* M. Goblet, mort le 10 janvier 1819, resta membre du Corps législatif jusqu'à la chute du premier empire.

devait retarder son admission à l'école polytechnique. Il profita de ce répit pour se familiariser avec Paris, où la présence de son père lui procura des relations qui l'initièrent à la politique et contribuèrent à mitiger chez lui cette admiration sans bornes qu'on lui avait antérieurement inspirée pour l'empereur. En 1809, année marquée par de si grands événements, par la réunion du domaine de Saint-Pierre à l'empire et par la victoire de Wagram, par l'héroïque défense de Saragosse et par la descente des Anglais à Flessingue, on était à Paris aussi mal pensant que mal disant. « Comme j'en fus témoin moi-même, écrivait plus tard l'ancien élève de Saint-Cyr, l'on s'exprimait dans les lieux publics avec une étrange liberté. »

Au mois de novembre, après un brillant examen, il fut admis à l'école polytechnique. En même temps, son frère cadet entra à l'école militaire de Fontainebleau : nommé officier vers 1812 et désigné pour faire partie de la grande armée, il devait succomber, à peine âgé de vingt ans, sur les bords de la Bérésina.

Albert Goblet passa deux années dans la forte école que l'empereur appelait sa poule aux œufs d'or, deux années marquées par le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise,

la naissance du roi de Rome, et les nouvelles rigueurs du blocus continental servant de prélude à une guerre funeste contre la Russie (1). Le 11 octobre 1811, il entra à l'école spéciale d'artillerie et du génie de Metz. Le 21 août de l'année suivante, il était nommé lieutenant en second au 2^e bataillon de sapeurs, avec ordre de partir sur-le-champ pour Bayonne. Le 21 juin 1813, il prenait part à la bataille de Vitoria; après ce désastre, qui décidait du sort de la Péninsule, il gagnait Irun par des marches pénibles à travers les montagnes (2).

(1) Par respect pour le blocus, on interdisait aux hauts fonctionnaires de l'empire d'offrir du café à leurs invités. « Je fus un jour témoin, raconte le général Goblet, de la soumission qu'ils avaient à cet égard. J'avais été invité à dîner avec mon père chez le sénateur Lambrechts, ancien républicain bien prononcé. Au sortir de table, je vis une partie de la société se glisser furtivement dans un cabinet voisin, sans deviner dans quelle intention ; ce ne fut que par la suite que j'appris que, au fait des usages de la maison, les personnes qui avaient disparu étaient allées prendre le café en cachette, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans un cabinet voisin de la salle à manger. Je fus très-étonné de voir à quelles sujétions les personnages les plus éminents étaient arrivés, surtout en me reportant aux précédents du sénateur chez qui j'avais eu l'honneur de me trouver... »

(2) « Nous laissons à l'ennemi, dit M. Thiers,

Le 1^{er} juillet, le comte Reille, général en chef de l'armée de Portugal, lui enjoignit de se rendre à Saint-Jean-de-Luz près du maréchal Jourdan, et celui-ci lui donna l'ordre de s'embarquer au port de Socoa pour aller coopérer à la défense de la place de Saint-Sébastien, que les Anglais tenaient bloquée, depuis le 28 juin, par terre et par mer (¹). Après une première et infructueuse tentative, il parvint, selon ses expressions, à passer au milieu de la flotte anglaise, et il aborda heureusement dans la nuit

deux cents bouches à feu, non pas perdues en ligne, mais abandonnées faute d'une route convenable pour les faire passer, plus quatre cents caissons et un nombre infini de voitures de bagages. Joseph n'avait pas même sauvé sa propre voiture qui contenait tous ses papiers... » *Histoire du Consulat et de l'Empire*, liv. XLIX. — « Quoique je sois du nombre des très-heureux, écrivait le lieutenant Goblet à son père (Irun, 27 juin 1813), je désire ardemment que le gouvernement me paye la part qu'il me doit pour avoir le moyen de me ravitailler. Vous jugerez de la pénurie de bien des gens, en apprenant qu'après la bataille le roi ne possédait pas une seule chemise... »

(¹) On sait que la ville de Saint-Sébastien, bâtie à une lieue et demie de Bayonne, au pied du mont Orgullo, qui forme un promontoire à l'extrémité d'une presqu'île, est bordée, d'un côté, par la mer, de l'autre, par l'embouchure de l'Uruméa.

du 14 au 15 juillet. Le général Rey, gouverneur de la place, le prit bientôt en affection, et il n'eut aussi qu'à se louer du commandant du génie (M. Pinot, connu par la belle défense du fort de Burgos), et de deux jeunes capitaines, qui devenaient ses collègues. Mais à peine était-il dans la place menacée, que la garnison eut à repousser une attaque, dans laquelle le commandant du génie et un des capitaines furent grièvement blessés (1).

Le 25 juillet, les Anglais, après avoir ouvert

(1) A. Goblet à son père, Saint-Sébastien, 21 juillet 1813. « On a dit, poursuivait-il modestement, que je m'y suis conduit avec distinction. » En effet, dans l'attaque que les Anglais livrèrent, au nombre de six mille hommes, le 17 juillet, à la redoute de San-Bartholomé, le lieutenant Goblet, d'après les documents officiels, se fit remarquer par son sang-froid et sa bravoure.

Nous avons dit que son frère Louis, sous-lieutenant d'infanterie, avait péri au passage de la Bérésina. La vérité est qu'on n'a jamais su les détails de sa fin. Le 14 ou le 15 novembre 1812, il commandait un détachement de cinquante hommes dans un petit fort, entre Viasma et Wilna. Voilà ce qu'un colonel (le baron Hennequin), revenu de cette fatale campagne, apprenait à M. Goblet, le 18 février 1813, chez le restaurateur Grignon à Paris. Depuis lors, jamais la famille ne reçut d'autres indications sur le sort de ce jeune officier.

deux brèches, essayèrent d'enlever la place ; mais, électrisés par l'exemple du brave Rey, les défenseurs de Saint-Sébastien leur opposèrent une résistance invincible. Dans la lettre officielle qu'il adressa le même jour au ministre de la guerre ⁽¹⁾, le général Rey cite le lieutenant Goblet parmi les officiers qui avaient le plus contribué au succès des armes françaises. Pour lui, il écrivait à son père (Saint-Sébastien, 9 août) :

« ... Notre défense est magnifique jusqu'ici ; nous avons reçu très-glorieusement un assaut des plus vigoureux, nous avons fait une sortie superbe, dans laquelle nous avons fait plus de prisonniers que nous n'étions d'hommes. Quant à moi, Saint-Sébastien a été le lieu de la terre où j'ai éprouvé peut-être les plus douces sensations de ma vie, en recevant les félicitations publiques du gouverneur, après toutes les actions de vigueur. Je suis lieutenant d'état-major du génie depuis le 1^{er} juillet, j'ai sauté l'échelon de lieutenant en premier de sapeurs. Le gouverneur, pour me témoigner sa satisfaction, m'a confié par intérim le commandement de la compagnie de sapeurs qui se trouve ici et dont le capitaine a été tué sur la brèche. »

Le 21, il ajoute les détails suivants :

« Notre défense étonne beaucoup de monde ; Saint-Sébastien était réputé ne pouvoir tenir que huit jours devant

(1) Elle fut insérée au *Moniteur universel* du 5 août 1813.

des moyens ordinaires ; les Anglais en ont déployé de formidables, et voilà deux mois que nous tenons : un tiers de la ville est détruit ou brûlé, et nous sommes moralement six fois plus forts qu'en commençant ; nous brûlons d'impatience de voir l'ennemi tenter de nouveaux assauts, nous les repousserons, et notre gloire sera immense. En effet, environ deux mille cinq cents baïonnettes auront, dans une très-mauvaise place, résisté à un assaut donné par les troupes anglaises, qui sont sans contredit les meilleures de l'Europe (quoi qu'en disent les Parisiens et leurs caricatures) ; et, non contents de nous défendre, nous avons fait des sorties qui nous ont donné plus de deux cent cinquante prisonniers.

Notre état ne nous a pas empêchés de fêter Napoléon ; le gouverneur m'a chargé des illuminations à exécuter au fort situé sur le sommet du pic très-élevé qui termine la presqu'île dans laquelle se trouve Saint-Sébastien ; la position me permit d'offrir aux regards des Anglais et des Portugais réunis un *Vive Napoléon le Grand!* tracé en caractères de feu, qui leur prouvait qu'il existait encore en Espagne des soldats animés de l'esprit de ce grand homme.

Vous êtes sans doute étonné de recevoir de mes lettres : vous devez en rendre grâce aux braves marins, qui, à travers plus de trente bâtiments anglais, se glissent de France ici et d'ici en France dans de petites barques... »

Dix jours après, le 31, un nouvel et formidable assaut fut donné à la place : la lutte (une lutte acharnée) dura quatre heures, et les Anglais, malgré des prodiges de bravoure, eussent été de nouveau repoussés, si les Français n'avaient

été comme foudroyés sur les remparts par la terrible explosion d'un grand nombre de barils de poudre et de bombes. Les Anglais étaient maîtres dès lors du mont Orgullo, et les défenseurs de Saint-Sébastien réduits à douze cents hommes valides.

« Jamais, écrivait quelques jours après le lieutenant Goblet, jamais je n'oublierai la journée du 31 août, elle fait trop d'honneur aux Français. Une poignée de soldats a soutenu un assaut continuel pendant quatre heures contre des colonnes profondes renouvelées par quatre fois. La brèche avait cent vingt-cinq toises de largeur ; les attaquants, tant Anglais que Portugais, y ont perdu deux mille cinq cents hommes. De notre côté, le combat n'a cessé que faute de combattants ; au commencement de l'assaut, je marchais à la tête d'une compagnie de quatre-vingts hommes d'élite, dix et moi seulement ne furent point atteints ; la garde de mon sabre me fut enlevée par un biscaïen. Si on savait combien on est heureux de s'être trouvé dans de pareilles actions, tout le monde serait militaire. Vous ne devez jamais plus avoir de souci sur mon compte, puisque je me suis tiré de là aussi complètement : vous devez avoir confiance en ma bonne destinée. »

Retirés dans le château, les Français résistaient encore ; mais lorsque ce qui leur restait d'artillerie eut été réduit au silence par cinquante-neuf pièces qui tiraient sans relâche, lorsque les bombes eurent détruit un dépôt de

munitions et même une partie des fours de la manutention des vivres, lorsque le donjon même du château ne présenta plus qu'un monceau de décombres, il fallut enfin arborer le drapeau blanc. C'était le 8 septembre. Seul survivant des officiers de son arme, le lieutenant Goblet avait signé, comme commandant du génie, la résolution du conseil de défense.

Il a raconté lui-même, en ces termes, la fin du siège :

« Il s'éleva des pourparlers parmi les officiers supérieurs pour savoir qui irait en France porter la capitulation ; le général décida que ce ne serait aucun d'eux et me choisit pour cette mission. Après avoir donné ma parole d'honneur de me rendre au quartier général de lord Wellington, si dans huit jours je n'étais pas échangé, je partis pour la France sur un bâtiment parlementaire anglais qui me débarqua à Saint-Jean de Luz (1). Je remis les dépêches au maréchal Soult, qui les reçut les larmes aux yeux, sachant d'avance que cette brave garnison était prisonnière ; il m'entretint longtemps, me fit dîner avec lui et me dit qu'il se chargeait de mon échange. Je fus chez son chef d'état-major, le comte Gazan, qui me répéta les mêmes mots. Le général

(1) Après la bataille de Vitoria, Napoléon, conférant au maréchal Soult le titre de lieutenant de l'empereur, l'avait opposé en Espagne à lord Wellington. Soult avait vainement essayé, par quatre jours de combats (25-29 juillet), de délivrer la place assiégée.

de division du génie Lery m'a témoigné le plus vif intérêt, m'a dit que sa maison était la mienne et qu'il ne prétendait pas que j'eusse d'autre auberge; enfin, tout le monde ici, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, témoigne de l'admiration aux défenseurs de Saint-Sébastien.

Jugez de mon heureux sort : nous étions neuf officiers tant de troupes du génie que d'état-major à Saint-Sébastien; six sont morts, deux blessés, moi seul je ne suis pas atteint; toute la garnison est prisonnière de guerre, moi seul je revois la France. A quoi attribuer tout cela? Dites-le-moi si vous le savez (1). »

(1) Le lieutenant Goblet à son père, Bayonne, 13 septembre 1813.—Vingt et un ans après, le général Rey, l'héroïque défenseur de Saint-Sébastien, écrivait à son ancien commandant du génie, devenu également général : « Je viens de faire graver sur une assez grande échelle le plan de Saint-Sébastien et de ses environs, indiquant les travaux d'attaque et de défense qui ont eu lieu pendant le siège où vous vous êtes particulièrement distingué, et qui êtes le seul des braves officiers de votre arme qui ait survécu à cette lutte mémorable... »

Voir, au surplus, sur la défense de Saint-Sébastien, Journal des sièges faits ou soutenus par l'armée française dans la Péninsule, de 1807 à 1814, rédigé d'après les ordres du gouvernement français sur les documents existant aux archives de la guerre et au dépôt des fortifications, et Histoire de la guerre de la Péninsule, par le général Napier. M. Thiers (Histoire du consulat et de l'empire, liv. LI) dit : « Nous avons vu succomber la garnison de Saint-Sébastien

Le 25 novembre, Napoléon, sur la proposition du maréchal Soult, nomma le lieutenant Goblet membre de la Légion d'honneur, et le 1^{er} janvier suivant, il l'élevait au rang de capitaine. Après avoir pris part, dans l'armée des Pyrénées, à la campagne d'automne de 1813 et à celle d'hiver de 1813-1814, il reçut du maréchal Soult une preuve éclatante de confiance. Prévoyant qu'il serait forcé d'opérer une retraite qui abandonnerait à elle-même la place de Navarreins, fondée en 1529 sur le gave d'Oléron, le maréchal résolut d'associer à la défense de cette position l'officier qui s'était si vaillamment comporté à Saint-Sébastien. Il fut donc enjoint au capitaine Goblet, le 2 février 1814, de se rendre à Navarreins, pour être employé sous les ordres du lieutenant-colonel Bouchelat, commandant le génie. Bientôt, la perte de la bataille d'Orthez vint priver Navarreins de toute communication avec l'armée française, et la place fut cernée par une division de troupes espagnoles sous le commandement du général Morillo. Du mois de février au mois d'avril, les défenseurs de Navarreins, étroitement bloqués par Morillo, ignorè-

après l'une des plus belles défenses dont l'histoire fasse mention. »

rent absolument les grands événements qui s'accomplissaient en France : l'invasion, la défense du sol national, la capitulation de Paris, l'abdication de Napoléon. Personne ne songeait aux Bourbons, lorsque, le 11 avril, lendemain de la bataille de Toulouse, le capitaine Goblet, faisant sa tournée sur les remparts, aperçut des drapeaux blancs hissés sur les clochers des villages environnants. La garnison n'était pas encore revenue de sa stupéfaction, lorsque arriva un aide de camp du maréchal Soult, accompagné d'un officier supérieur anglais : Navarreins fut alors compris dans la suspension d'armes générale.

Par une disposition du 17 avril, le comte Dupont, ministre de la guerre de Louis XVIII, nomma capitaine en premier l'officier qui venait encore de se distinguer, et des Pyrénées l'envoya à Saint-Omer, pour y commander une compagnie de sapeurs.

Cédant aux conseils de son père, qui était dès lors plein de confiance dans les nouvelles destinées promises à la Belgique par sa réunion avec la Hollande, le capitaine Goblet, vers la fin de cette mémorable année, résolut de quitter le service de France. Cette détermination ne pouvait avoir pour mobile l'espoir d'obtenir de

l'avancement, car les emplois supérieurs étaient déjà remplis dans la nouvelle armée des Pays-Bas. Le prince souverain, par une ordonnance du 27 janvier 1815, l'admit en qualité de capitaine en second du génie, et le 16 février suivant, le maréchal Soult, successeur du comte Dupont, acceptait sa renonciation au service du roi de France. C'était quelques jours avant le débarquement de Napoléon, qui venait de quitter l'île d'Elbe pour relever l'empire.

II

Admis dans l'armée des Pays-Bas au mois de janvier 1815, le capitaine Goblet eut bientôt à traverser une crise à la fois glorieuse et pénible. Il allait avoir à combattre ceux-là qui étaient naguère ses frères d'armes; comme les autres officiers belges sortis du service de France, il fit loyalement son devoir. Le 15 avril, par un ordre émané du quartier général du prince d'Orange à Nivelles, il fut chargé du service du génie dans la division que commandait le général Perponcher. Deux mois après, le 16 juin, il se trouvait, avec cette division, aux Quatre-Bras, en face des Français. Il garda

de cette journée terrible et d'abord incertaine un souvenir ineffaçable ('). Il accompagna ensuite la division Perponcher à Waterloo, où sa conduite lui mérita la décoration de l'ordre militaire de Guillaume. A côté de lui, dans cette lutte suprême, se trouvait un régiment de Nassau, avec lequel il avait également servi dans la division d'Armagnac en Espagne, et en face, il revoyait d'autres frères d'armes, le régiment de sapeurs, avec lequel il était naguère à Saint-Omer!

Signalé par ses chefs au duc de Wellington, dont il avait été en 1813 le prisonnier à Saint-Sébastien, et recommandé au prince d'Orange

(') Le colonel Charras écrivait au général Goblet : « Bâle, 22 février 1863. Il y a cinq ans, vous eûtes la bonté de me dire que vous aviez trouvé fort exacte la relation du combat des Quatre-Bras dans mon *Histoire de la campagne de 1815*. Vous me dites notamment qu'en fixant à *deux heures* l'attaque de Ney, je ne l'avais pas fixée trop tôt, que je l'avais peut-être fixée un peu trop tard, et que vos souvenirs sur ce point étaient fort précis et sûrs.... En sortant de chez vous, je notai vos paroles mêmes. Elles concordent bien avec ce que m'avait dit souvent le duc Bernard de Saxe-Weimar. Il était bien sûr qu'au moment où Ney attaqua, on n'avait pas encore entendu le canon de Ligny et qu'on ne l'entendit qu'assez longtemps après... »

comme un officier de grand mérite, le capitaine Goblet devait recueillir un jour les fruits de ces rapports favorables.

Après avoir fait la seconde campagne de France, il fut envoyé à Liège au mois de novembre, et le 16 juillet suivant, à Nieuport.

En vertu des traités mêmes qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas, les forteresses rasées par l'empereur Joseph II devaient être relevées pour former une nouvelle barrière contre la France. Les études préliminaires se firent sous la direction du duc de Wellington, qui consacrait de longues heures à la discussion des divers projets. Les plans ayant été définitivement arrêtés vers le 1^{er} avril 1816, l'exécution des travaux resta exclusivement confiée à des officiers de l'armée des Pays-Bas. Entre ceux-ci et le duc de Wellington, un seul officier anglais servait d'intermédiaire : c'était le colonel John Jones, dont le nom reviendra plus d'une fois encore dans cette étude (*). Chargé de la reconstruction de la forteresse de Nieuport, le capitaine Goblet consacra sept années à ce grand

(*) Voir les détails donnés par le général Goblet dans son ouvrage : *Des Cinq Grandes Puissances de l'Europe, etc.* (Bruxelles, 1863), pp. 38 et 109.

travail et mérita de nouveau les suffrages de ses chefs. Le 22 juillet 1822, il prenait le rang de capitaine en premier, et le 13 mai de l'année suivante, il était aussi élevé d'un grade dans l'ordre militaire de Guillaume. Déjà le lieutenant-général Krayenhoff, inspecteur général des fortifications et du corps des ingénieurs, des mineurs et sapeurs, lui avait écrit « qu'il le regardait comme un des meilleurs officiers de ce corps. »

Après qu'il eut terminé les travaux de Nieuport, le capitaine Goblet fut envoyé à Tournai (13 mai 1823) pour y prendre le service du génie.

Le prince d'Orange, qui se proposait de se rendre en Russie avec la princesse, sœur du czar Alexandre I^{er}, désirait se faire accompagner, indépendamment du colonel Wauthier, son aide de camp, d'un autre officier instruit et distingué : il jeta les yeux sur le capitaine Goblet. Mais il ne put obtenir que cet officier belge lui fût aussi attaché en qualité d'aide de camp : le roi se borna à le mettre à sa disposition.

Pendant l'été de 1824, le prince et la princesse d'Orange se dirigèrent, par les bords du Rhin et la Hesse, vers la cour de Weimar. Le prince héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et

sa femme, la grande-duchesse Marie de Russie, vinrent jusqu'à Erfurt au-devant de leur sœur. Les officiers dont était accompagné le prince royal des Pays-Bas reçurent, au château de Weimar, un accueil qui marquait la plus grande affabilité. A peine y étaient-ils installés qu'arriva le grand-duc Nicolas de Russie. Celui-ci montra bientôt une grande confiance au capitaine Goblet. « Il eut, » écrivit ce dernier, « la bonté de venir vers moi et de m'entretenir fort longtemps avec beaucoup d'abandon : il est inspecteur général du génie et m'a témoigné tout le plaisir qu'il éprouverait à me faire considérer avec soin tous les établissements sous ses ordres. » Il avait été décidé que le capitaine Goblet suivrait le prince d'Orange et le grand-duc Nicolas à Berlin pour assister avec eux aux manœuvres de l'armée prussienne. Le 19 septembre, il arrivait à Potsdam, où se trouvait aussi le prince Frédéric des Pays-Bas. Le lendemain, on partit pour Charlottenbourg, on monta à cheval et on passa l'inspection des régiments de cavalerie qui se trouvaient là campés. « Nous avons fait ensuite, » écrivait le capitaine Goblet, « notre entrée dans Berlin, avec les deux princes des Pays-Bas et le grand-duc Nicolas. Cette ville se présente magnifiquement.

Nous sommes logés dans un palais, propriété de notre roi... Il fallut bientôt retourner à Charlottenbourg, où nous devions dîner avec la famille royale ; une particularité assez remarquable, c'est qu'après mon entrée dans la salle, je vis venir le roi de Prusse vers moi, et il m'annonça qu'il venait de recevoir la nouvelle de la mort de Louis XVIII... »

Mais il faut bientôt prendre congé du roi Frédéric-Guillaume III et pénétrer en Russie. Ce voyage dans l'empire des czars est un curieux épisode. Aussi nous saura-t-on gré sans doute de publier les extraits suivants d'une correspondance intime :

« Moscou, 4 mai 1825.

« ... Nous sommes partis de Pétersbourg, le colonel Wauthier et moi, le samedi 30 avril, et sommes arrivés ici cette nuit à onze heures... A notre arrivée, nous fûmes directement conduits au Kremlin, et, à notre réveil, nous avons pu de là contempler la première capitale des czars. De l'aveu des Russes, elle est plus belle qu'elle ne fut jamais : c'est un phénix né de ses cendres. Dans cet instant, je la contemple en masse. Mes croisées donnent précisément sur cette terrasse d'où Napoléon s'indignait de se voir enlever par l'incendie les ressources sur lesquelles il avait compté ; c'est ici le sommet de la pyramide d'où il a été précipité ; les murs élevés et crénelés qui l'entourent, ses

portes gothiques, les monuments anciens et modernes qu'elle renferme, les nombreuses églises qui la décorent par une multitude de dômes dorés et de formes asiatiques, font de cette singulière citadelle un ensemble admirable...

« Moscou, 11 mai 1825.

« ... Avant notre arrivée ici, Sa Majesté (Alexandre I^{er}) avait fait connaître qu'elle désirait que Son Altesse Royale fût reçue comme elle-même; tu ne dois pas douter alors de l'empressement qu'on lui montre, et que les deux personnes qui l'accompagnent recueillent quelques miettes du splendide festin honorifique. Tout ce que je vois à Moscou contraste beaucoup avec les idées que fait naître le nom de cette ville : tout dans la société que nous fréquentons est français, toilette, langage, manières : on se croirait à Paris; d'un autre côté, le peuple et le clergé, qui ne voient que les calamités de 1812, parlent de la nation ennemie comme nous le faisons des Goths et des Vandales....

« Les Français, qui n'ont laissé ici que des ruines, seraient bien étonnés de revoir la ville dans son état actuel. Tout a été rebâti d'un seul jet, tout est frais, tout est beau. Les monuments et les palais ont été relevés dans leur style antérieur pour ne pas leur ôter leur originalité... Il y eut en 1812 neuf mille maisons brûlées, et l'on ne peut rencontrer une ruine....

« ... Nous partons d'ici le 20 au soir pour nous trouver le 21 sur le champ de bataille de la Moskowa; de Moscou à Varsovie, nous serons sept jours tant à cheval qu'en voiture, sans nous coucher un instant; le prince supporte cela à merveille... Le commandant du génie de Tournai aura le droit de s'étonner lui-même de se trouver le seul aide

de camp de Son Altesse Royale dans une course aussi intéressante (¹)... »

« Borisoff, le 23 mai, près du champ de bataille de la Bérésina.

« ... Nous sommes partis de Moscou dans la nuit du 19 au 20, et rien ne peut être plus intéressant que les courses que nous avons faites depuis. Nous avons discuté sur les lieux ce qu'on fit, ce que l'on aurait dû faire, et, en résumé, nous sommes tombés d'accord que la seule chose que l'on ne puisse pas critiquer, c'est l'admirable bravoure des Français. Les points qui ont particulièrement attiré l'attention de Son Altesse Royale sont le champ de bataille de la Moskowa, Viasma, Smolensk, Krasnoï, et demain nous visitons les rives de la Bérésina, où Napoléon laissa encore échapper une belle étincelle de son génie.... »

« Varsovie, 1^{er} juin 1825.

« Tu sais que l'orgueil n'est pas mon défaut et c'est dommage, car depuis plusieurs mois je pourrais me complaire dans la vie que je mène et les attentions dont je suis l'objet. Mgr le grand-duc Constantin était le seul membre de la famille impériale que je n'avais pas eu l'honneur d'approcher : j'en suis dédommagé depuis mon arrivée ici ; en toutes circonstances, il se fait un plaisir d'attirer mon attention sur toutes les parties de l'armée polonaise, qu'il a conduite à la perfection ; il est gai, franc et affable ; depuis son union avec l'intéressante Polonaise qui a su le fixer, il a quitté le caractère plus que brusque qu'on lui donnait à l'étranger. Avant-hier, j'ai fait une visite à la princesse de Lowitz, qui paraît être la douceur même. Nous avons vu hier

(¹) Le colonel Wauthier était retourné dans les Pays-Bas.

quarante mille hommes de troupes parfaites en tous points ;

Je me trouve avec plaisir au milieu de l'armée polonaise, entouré de croix d'honneur qu'elle a si bien méritées en combattant sous Napoléon. J'éprouve pour elle un sentiment de sympathie qui tient à mes sensations de jeunesse... »

« Varsovie, 13 juin.

« ... Nous sortons de la diète. La séance a été très-impnante... L'empereur sait donner à l'habit moderne une majesté qu'il n'a pas sur tout autre ; son organe ferme et agréable ne contraste pas avec la puissance dont il est le dépositaire, et quoiqu'il ait le malheur de régner encore sur un pays où le despotisme n'est point déplacé, le rôle de souverain constitutionnel paraît être le plus convenable à son cœur. J'accompagnais seul Mgr (le prince d'Orange) dans la tribune ; ma seule écharpe était l'unique indice du royaume des Pays-Bas. Son Altesse Royale était en uniforme de lancier polonais... »

Le 18 juin, le capitaine Goblet est à Wilna, et le 24, à Pavlawski, maison de campagne de l'impératrice, à six lieues de Saint-Pétersbourg. Le 30, il est à Saint-Pétersbourg même. Quelques jours après, il accompagne, par une faveur spéciale, l'empereur et le prince d'Orange dans une inspection des colonies militaires.

« Le 10 juillet, colonie du régiment Aratcheff, sur le Volkoff.

« ... Je contemple une création bien propre à jeter dans

les plus profondes méditations : à peine deux journées se sont écoulées, et il me semble que j'ai vu de quoi réfléchir une année. D'autre part, la position où je me trouve dans cette circonstance sera toujours un moment bien remarquable dans mon existence ; je suis du très-petit nombre de personnes qui accompagnent l'empereur, et son inépuisable bonté le porte à me donner toutes les explications possibles sur le but de la création et les moyens employés pour l'atteindre. Le son mâle de sa voix, son éloquence naturelle, l'influence colossale que peuvent avoir ses moindres pensées, te font facilement concevoir que je suis tout oreille. On ne peut pas l'approcher longtemps sans être convaincu que c'est un homme bien distingué, et par le cœur, l'esprit et le jugement ; il n'est pas comme tant d'autres monarques dont la puissance fait le mérite ; il a plus que l'une et l'autre de ces qualités ; il sait, malgré les circonstances, les allier pour le bonheur de ses semblables... »

La cour étant revenue, le 16 juillet, à Pavlawski, le capitaine Goblet accompagna le grand-duc Nicolas aux grandes manœuvres des troupes qui étaient campées à quelques lieues de Saint-Pétersbourg. D'après le désir manifesté par le prince d'Orange, il recueillait soigneusement des renseignements sur l'organisation militaire de la Russie, et les classait dans un recueil qui devait former un jour cinq volumes. Il avait aussi fait à Saint-Pétersbourg la connaissance du général Jomini, comme celui-ci se plaisait à

le rappeler lorsque en 1848 il vint se fixer momentanément à Bruxelles (1).

Le 6 août, le prince et la princesse d'Orange étant partis de Peterhoff pour retourner dans les Pays-Bas, l'empereur et les grands-ducs les accompagnèrent pendant six lieues et l'impératrice-mère durant vingt. Les adieux furent déchirants. Peut-être Alexandre avait-il le pressentiment de sa mort prochaine (2).

Dans les premiers jours de septembre, le capitaine Goblet rentrait à Bruxelles avec la princesse d'Orange. Il fut de nouveau déçu dans l'espoir d'être attaché définitivement à la personne du prince héréditaire : le roi Guillaume, qui appréciait son talent d'ingénieur, avait déjà jeté les yeux sur lui pour qu'il se chargeât de la reconstruction de la place de Menin. Au mois de décembre 1826, le capitaine Goblet prit effectivement le service du génie dans cette petite ville de la Flandre sans regretter les splendeurs de Pétersbourg, de Moscou et de Varsovie. Il était attaché à sa profession et s'enorgueillissait de pouvoir, lui, simple capitaine, exécuter

(1) Le général Jomini au général Goblet, Bruxelles, 11 mars 1848.

(2) Il mourut à Taganrog le 4^{er} décembre suivant.

des travaux qui, dans les temps ordinaires, étaient l'apanage des plus hauts grades.

Ce fut à Menin que vinrent le surprendre les événements du mois de septembre 1830.

Le 2 octobre, après l'attaque infructueuse de Bruxelles par l'armée du prince Frédéric des Pays-Bas, les troupes qui formaient la garnison de Menin, au nombre d'environ deux mille deux cents hommes, tombèrent en dissolution, et, le lendemain, les officiers et sous-officiers hollandais, dont étaient composés en grande partie les cadres des divers bataillons, se dispersèrent dans tous les sens pour regagner leur patrie. Resté au poste qui lui avait été confié, le capitaine Goblet attendait vainement les ordres du gouvernement des Pays-Bas. Le 10 octobre, enfin, un exprès lui apporta l'invitation de se rendre à Anvers près du prince d'Orange, invitation écrite et signée par le colonel et aide de camp comte de Limburg-Stirum. Le même jour, il avait reçu, de la part du gouvernement provisoire de Belgique, une dépêche qui le pressait de se rendre à Bruxelles⁽¹⁾.

Le capitaine Goblet pensa que son devoir l'appelait près du prince. Il se mit en route sur-

(1) Cette lettre était conçue en ces termes :

« Bruxelles, 9 octobre 1830. — Le colonel chef d'état-

le-champ et parvint à Anvers le 11 au matin. On sait que le prince d'Orange y avait été envoyé afin d'y organiser un gouvernement séparé pour les provinces méridionales. Le capitaine Goblet, en attendant le moment d'être admis près de l'héritier du trône des Pays-Bas, eut le temps d'apprendre que l'ordre de se rendre à Flessingue lui avait été expédié par le prince Frédéric, et que celui-ci était très-irrité d'un retard qu'il qualifiait avec amertume.

Mais cet ordre, le capitaine Goblet ne l'avait pas reçu; il avait été intercepté et remis au gouvernement provisoire de Bruxelles, qui alors seulement avait songé au commandant belge de Menin.

Vers midi, le prince d'Orange reçut le capitaine Goblet dans la salle dite des *Nassau*, au palais de la place de Meir. Le prince, très-ému, ne s'expliqua point clairement sur le but de l'invitation qu'il avait adressée à Menin. Ils

major chargé du personnel de la guerre à M. Goblet, capitaine du génie à Menin.

« D'après les ordres du gouvernement provisoire, je vous invite à vous rendre à Bruxelles le plus vite possible, où vous serez attaché dans votre partie au comité de la guerre dans le grade supérieur qui convient à vos connaissances distinguées.

« Le comte VAN DER MEEREN. »

parlèrent du malheureux état des affaires, et après que le capitaine Goblet eut exposé ses idées sur les moyens de réparer autant que possible les fausses mesures prises jusqu'alors, il témoigna au prince que, étant venu à Anvers d'après sa demande, il lui serait bien pénible d'être séparé de sa personne pour se rendre à Flessingue. Le prince lui dit de se tranquilliser, mais d'une manière peu propre cependant à le rassurer complètement sur le pouvoir dont il jouissait. Le commandant de Menin montra la dépêche venue de Bruxelles et signée Van der Meeren. — « Comment! s'écria le prince; c'est le petit Van der Meeren! » — Il ne pouvait assez exprimer son étonnement.

En quittant le prince d'Orange, le capitaine Goblet se rendit chez M. Le Hon, membre des états généraux et de la commission consultative que l'héritier du trône avait composée de onze députés belges revenus de la Haye. Il lui fit part de la position très-pénible dans laquelle le prince l'avait placé; et comme M. Le Hon devait se rendre près de lui, il le pria de lui rappeler leur conversation et d'obtenir la certitude qu'il ne serait pas envoyé hors de la Belgique. En revenant du palais, M. Le Hon annonça que le prince lui avait donné une mission près du

gouvernement provisoire et remis un passeport qui lui permettrait d'emmener son ami à Bruxelles. Ils y arrivèrent dans la nuit du 11 au 12. Le 16, le prince d'Orange publiait la proclamation fameuse dans laquelle il disait aux Belges : « Je vous reconnais comme nation indépendante. »

La veille, le gouvernement provisoire avait nommé le capitaine Goblet colonel et directeur général de l'arme du génie; il recevait ainsi la récompense d'une longue et brillante carrière (1).

Quinze jours après, il acceptait une tâche éminemment laborieuse et délicate : il remplaçait, en qualité de commissaire général de la guerre,

(1) Dans une occasion importante, le général Goblet, obligé de parler de lui, s'exprimait en ces termes : « ... Après des études couronnées de quelques succès, j'étais en France capitaine du génie et décoré de la croix de la Légion d'honneur à vingt-trois ans, après avoir eu le bonheur de me faire remarquer; et, depuis la paix de 1815, tandis que les officiers français rentraient dans l'oisiveté de la vie de garnison, je fus chargé de la conception et de l'exécution de plus de travaux qu'aucun de leurs généraux ne fit dans le même laps de temps, et je m'en suis acquitté avec l'approbation des meilleurs juges sous le rapport de l'art, et sous celui de la plus rigide probité j'avais une réputation que citaient avec orgueil les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas... »

le colonel Jolly, membre du gouvernement provisoire.

Durant sa courte administration, le colonel Jolly ne put que tracer les cadres de l'organisation future de l'armée belge; le colonel Goblet créa les bureaux de la guerre et les premiers éléments de la force nationale. A la date du 18 novembre 1830, toute la force *régulière* dont le gouvernement pouvait disposer ne consistait encore qu'en douze cent cinquante hommes, sans cavalerie. En un mois, l'administration de la guerre fit des miracles. Le 7 décembre, on comptait sous les drapeaux trente-deux mille hommes de troupes régulières et environ six mille volontaires. Quelques jours après, le 11 décembre, dans le rapport qu'il fit au Congrès, le colonel Goblet déclara que l'armée comptait sous les drapeaux trente-trois bataillons d'infanterie de ligne, plusieurs bataillons de chasseurs et trois régiments de cavalerie au complet, c'est-à-dire qu'il croyait pouvoir évaluer l'effectif à quarante mille hommes environ ⁽¹⁾.

Le 31 janvier 1831, le gouvernement provisoire élevait le colonel Goblet au grade de géné-

⁽¹⁾ Voir notre *Histoire du Congrès national*, t. II, p. 8, et *Discussions du Congrès*, t. IV, p. 369.

ral de brigade, « pour reconnaître, disait-il, les services qu'il avait rendus et lui accorder le rang auquel ses antécédents lui donnaient des titres. » Quinze jours auparavant, le nouveau général disait modestement au Congrès : « . . . Comme moi, Messieurs, vous devez vous défier de mes capacités; placé depuis trois mois dans une situation toute nouvelle, je fais tous mes efforts pour m'élever à sa hauteur, et, dès le jour où je ne pourrai compter sur vos sentiments d'estime, je me sentirai accablé du fardeau qu'elle m'impose (1). »

Des travaux excessifs avaient altéré sa santé. Aussi ne fut-ce pas sans hésitation qu'il consentit à continuer les fonctions de ministre de la guerre dans le cabinet formé par le régent de la Belgique, le 25 février, jour de son installation. Dès le 11 mars, cependant, il priait le régent d'accepter sa démission. « L'armée belge est maintenant ralliée, disait-il, et vous trouverez avec facilité dans ses rangs un homme qui me remplacera avec avantage. » Comme il insistait encore le lendemain, le régent lui répondit : « Je déplore de tout mon cœur la situation dans laquelle vous vous trouvez et qui me prive

(1) *Discussions du Congrès*, t. II, p. 78.

du secours de vos lumières. Vous êtes malade, il est vrai; mais est-ce bien le moment de m'abandonner, et cela au début d'une carrière qui est pour moi hérissée de tant de difficultés? M. de Gerlache veut aussi se retirer; d'autres de vos collègues voudront en faire autant en suivant votre exemple, et on me laissera ainsi seul au timon des affaires. Ce n'est pas répondre à la confiance que j'ai mise en vous; je n'accepte pas votre démission, il faut faire encore pendant quelque temps un sacrifice à la patrie. » Ce sacrifice, le général Goblet le faisait depuis cinq mois, et ce n'était, comme il le disait, que l'étendue de son dévouement au pays et à la révolution qui avait pu le déterminer à rester aussi longtemps dans le poste difficile où il avait été appelé. Bien qu'il eût de nouveau réitéré quelques jours après l'offre de sa démission, ce ne fut que le 24 mars, après la dissolution complète du cabinet, qu'il reprit les fonctions de directeur général du génie.

Après l'avènement du premier roi des Belges, il fut prescrit au général Goblet d'inspecter les diverses forteresses que le nouveau souverain se proposait de visiter, et dès cette époque, il obtint toute la confiance du prince (1). Désigné,

(1) Ce fut au palais d'Anvers, dans cette même salle des

le 3 août, pour prendre le commandement du génie de l'armée active, il ne quitta pas le roi pendant la fatale campagne de dix jours. Le 10, Léopold écrivait de sa main l'ordre suivant : « Le général Goblet devra se rendre demain chez M. le maréchal Gérard, pour rester attaché à son quartier général. » Mais le général d'Hane de Steenhuyse ayant été blessé le 11, au combat de Boutersem, le général Goblet le remplaça en qualité de chef d'état-major. Dans la funeste journée du 12, les troupes belges, accablées par des forces supérieures, durent rétrograder sur Louvain, et le roi, cédant aux représentations des envoyés de France et d'Angleterre, se retira vers Malines, pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi. Il avait remis le commandement au général Goblet, en lui donnant les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter avec les Hollandais de l'évacuation de la ville de Louvain, aux conditions les plus avantageuses et sans faire abandon ni du personnel ni du matériel. Répondant aux questions du général, il l'avait prévenu en même temps qu'il ne pourrait en ce même jour ni probablement le

Nassau, où il avait eu un dernier entretien avec le prince d'Orange au mois d'octobre précédent, que le général Goblet fit en quelque sorte la connaissance du roi Léopold.

lendemain compter sur l'arrivée du corps français qui était en marche. Le général se vit donc contraint, après le départ du roi, d'entrer immédiatement en relations avec le prince d'Orange, qui commandait en chef les troupes hollandaises. Une suspension d'armes fut conclue, en vertu de laquelle les troupes belges purent se retirer, sans pertes aucunes, d'une position qui était cernée de toutes parts (1). Le prince d'Orange avait inébranlablement refusé de reconnaître aucun pouvoir légal en Belgique, et n'avait admis comme autorité que le chef militaire qui lui était opposé, c'est-à-dire l'officier qui l'avait accompagné en Russie en 1824, et qui, le 11 octobre précédent, avait pris congé de lui dans des circonstances si douloureuses.

Le 26 avril, le général Goblet était nommé inspecteur général des fortifications et du génie, et, le 30, les électeurs de Tournai, sa ville natale, l'appelaient à l'honneur de les représenter à la Chambre des représentants, qui allait tenir sa première session.

(1) On lisait au bas de la convention : « Je suis garant que le prince d'Orange a donné sa parole que les troupes belges peuvent évacuer la place, avec armes et bagages et tout le matériel. » Le colonel aide de camp de S. A. R. le prince d'Orange, *comte V. L. Stirum*.

III

Le roi Léopold, plein de confiance dans le tact et la prudence du général Goblet, le chargea bientôt d'une mission qui était hérissée de difficultés. Dans la première quinzaine du mois de septembre 1831, ce dernier arriva à Londres pour déterminer, avec les plénipotentiaires des quatre puissances qui avaient signé le célèbre protocole du 17 avril, le nouveau système défensif de la Belgique. Ces puissances étaient l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Elles avaient décidé, à l'exclusion de la France, que, à l'époque où il existerait dans notre pays un gouvernement reconnu par elles,

une négociation serait entamée avec ce gouvernement, à l'effet de désigner les forteresses belges qui devraient être démolies. La France avait été exclue du protocole par la raison qu'elle n'avait pas contribué aux frais de construction des forteresses érigées en Belgique depuis 1815. Les quatre puissances attendirent même jusqu'au 14 juillet, avant de communiquer aux plénipotentiaires français l'acte du 17 avril.

Feignant de se tromper sur le sens de la résolution des quatre cours, Louis-Philippe avait annoncé solennellement, en ouvrant, le 23 juillet, les chambres françaises « que les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seraient démolies. » C'était là une interprétation erronée : elle indisposa vivement les quatre cours et créa de graves embarras au roi Léopold. En effet, ne devait-il pas s'efforcer de se concilier la France, de conserver sa protection, tout en évitant d'irriter les autres puissances ? Gagner leur confiance sans blesser le gouvernement français, n'était-ce pas le devoir élémentaire du premier roi des Belges, à cette époque encore si critique et si périlleuse ? On conçoit dès lors l'importance de la mission qui fut confiée au

général Goblet; se servant habilement de ses anciennes relations avec le duc de Wellington et le colonel John Jones, il ne tarda point à justifier la confiance du roi Léopold.

Le récit de cette épineuse mission a été tracé par le négociateur lui-même dans un livre non moins remarquable par la hauteur des vues politiques que par la clarté et la modestie de la forme (¹).

Nous-même, en racontant la vie du premier roi des Belges, nous avons fait connaître, à l'aide de la correspondance inédite de Léopold I^{er}, des incidents qui étaient encore ignorés, en même temps que nous fournissions des preuves nombreuses de la haute satisfaction du souverain pour les services que lui rendait son mandataire (²).

Complétons notre récit par de nouvelles révélations.

Le 14 décembre, le général Goblet signait

(¹) *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en 1831.* Bruxelles, 1863, in-8°.

(²) Voir *Léopold I^{er}, roi des Belges*, d'après des documents inédits, t. 1, pp. 467 et suiv. Les lettres du roi relatives à la question des forteresses sont insérées dans l'appendice de ce volume.

avec les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, une convention stipulant la démolition des places de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Mariembourg, ainsi que la conservation des autres forteresses non mentionnées, à charge par le roi des Belges de les entretenir constamment en bon état.

La France désirait vivement que Tournai et Charleroi fussent compris parmi les places condamnées. Or, le représentant du roi Léopold, persuadé que, à cet égard, l'opposition des représentants des quatre cours serait invincible, avait cru devoir montrer une prudente réserve dans ses relations avec le prince de Talleyrand. Il ne voulait point passer pour l'instrument du plénipotentiaire français; il croyait avec raison que la dignité du roi des Belges lui imposait un autre rôle. Le prince de Talleyrand fut vivement froissé de cette attitude et communiqua vite sa mauvaise humeur au cabinet de Paris (1).

(1) Le général Goblet écrivait au roi des Belges, le 16 décembre 1834 : « ... La journée d'hier a été fort chaude pour moi par la rencontre intempestive du prince de Talleyrand, et les discussions animées qui en sont résultées.... Le

Le célèbre diplomate, attribuant à une *intrigue belge* l'extension du traité à Mariembourg et à Philippeville ainsi que le secret de sa conclusion, avait enflammé en quelque sorte la cour jusque-là si pacifique du Palais-Royal. Ce n'était pas seulement le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, qui se livrait à d'étranges emportements, Casimir Périer lui-même ne se contenait plus. « Certes, disait-il, je ne suis pas suspect dans mon désir d'ordre et de paix ; mais si, malgré la conduite que j'ai tenue envers les puissances étrangères pour leur inspirer quelque confiance non-seulement en moi, mais dans la représentation du pays, dans l'esprit des Chambres, si la France de 1831 reste humiliée comme la France vaincue de 1814, je suis sans force contre les attaques des partis, contre les efforts d'une opposition alors légitime, et moi-même je dois tenir à ne pas sacrifier l'honneur et la considération du pays aux intérêts d'une paix qui, pour

prince est plus furieux que ne le sera la France ; et, comme je le lui ai dit, le ministère Périer a trop d'esprit pour ne pas se prévaloir de la conclusion de la convention, comme il l'a fait précédemment du protocole du 17 avril. La scène principale que j'eus avec le prince de Talleyrand s'est passée au Foreign-Office.... »

être durable, doit être digne... » Louis-Philippe et le duc d'Orléans partageaient cette irritation.

Conservant son sang-froid, le général Goblet jugeait sévèrement le prince de Talleyrand, et le portrait qu'il traçait du célèbre Nestor de la diplomatie était un peu différent de celui que nous devons à sir H. Bulwer. Il soupçonnait le prince d'avoir sans cesse déguisé à son gouvernement l'esprit des protocoles qui auraient pu choquer les idées de la révolution de juillet; de là, des difficultés presque inextricables et des écueils contre lesquels échouaient toute son habileté et sa vieille expérience.

« J'avoue franchement, écrivait le général Goblet au roi Léopold (6 janvier 1832), que s'il peut s'en tirer honorablement, je serai le premier à admirer son habileté ; mais aussi, si, après avoir exposé son pays à se livrer à des déclamations hautaines, il se contente pour toute satisfaction de lui faire accorder quelques phrases grosses de mots et vides de sens, il me sera impossible de ne pas voir en lui un homme peu propre à procurer désormais à son pays des avantages proportionnés à sa réputation diplomatique. Je ne doute pas qu'en arrivant à Londres, il n'ait eu beaucoup d'influence auprès de ses collègues, mais il a dû voir bientôt qu'il ne s'agissait pas de dicter des lois, mais de discuter contre six adversaires dominés par la même pensée quand il s'agissait de toucher aux traités de 1815. Ces derniers avaient leur point de départ, et toutes les subti-

lités possibles ne pouvaient rien sur des principes et des faits clairement définis. Le prince n'eut donc qu'à louvoyer et, comme je l'ai déjà énoncé, ne point tout dire ni à la conférence ni à son gouvernement. En s'abstenant, il abusa l'une et l'autre, jusqu'à ce qu'enfin on arriva à des questions matérielles, sur lesquelles les interprétations bénévoles ne sont plus possibles. C'est là que nous en sommes et c'est là que j'attends le prince de Talleyrand ; s'il ne triomphe pas, la France doit cesser de l'employer, parce qu'il l'aura trompée sans pouvoir la tirer d'embarras et que le prestige de sa vieille réputation aura disparu. En second lieu, il est impossible de ne pas apercevoir que les membres de la conférence ne sont jamais aussi heureux que quand ils peuvent déconcerter ses projets. L'idée que l'on a de sa manière de faire est telle, que toute vérité dans la bouche d'un autre n'inspire pas de confiance dans la sienne ; l'on ne voit que des manœuvres dans ses dires, ses démarches, ses gestes, enfin dans toutes ses actions. J'ose le demander à Votre Majesté, si, dans le temps où nous vivons, un homme contre lequel on est aussi prévenu peut encore lutter longtemps avec succès contre des faits ou même des idées positives de l'époque. Enfin, le doyen de la diplomatie me fait ici l'effet d'un homme excitant vivement la curiosité, mais ne jouissant plus de cette autorité que donne un grand talent joint à la probité politique. C'est donc à tort que son gouvernement lui accorde cette grande confiance sur laquelle il désire que nous nous appuyions... »

Il est incontestable, d'autre part, que lord Palmerston, le plus violent antagoniste de Talleyrand, soumettait le gouvernement de juillet

à de bien rudes épreuves, en lui opposant sans cesse, dans cette délicate question des forteresses belges, l'union indissoluble des trois cours du Nord. Mais lequel avait raison? Lequel donnait au royaume de Belgique sa véritable signification? Était-ce Talleyrand, qui aurait voulu le faire graviter dans l'orbite de la France, ou Palmerston, qui le rattachait au système d'équilibre de 1815? Les quatre cours, selon la remarque du général Goblet, n'avaient consenti à l'indépendance de la Belgique qu'en se réservant de la mettre en lieu et place du royaume des Pays-Bas, sauf la neutralité du nouvel État, qui était un avantage immense pour la France.

C'est ce que le gouvernement français finit par comprendre; sa colère se calma, et il se contenta, le 23 janvier 1832, d'une note par laquelle les plénipotentiaires des quatre cours placèrent hors de doute que toutes les clauses de la convention du 14 décembre étaient en parfaite harmonie avec le caractère de puissance indépendante et neutre, qui avait été reconnu à la Belgique par l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse et la Russie. Ainsi se vérifiait la prédiction du général Goblet (').

(') Plus de trente années après, un homme d'État, qui

Toutes les puissances avaient successivement ratifié le célèbre traité des vingt-quatre articles, signé le 15 novembre, comme la conséquence des tristes événements du mois d'août 1831. La ratification russe, parvenue la dernière, contenait cependant une réserve qui pouvait porter atteinte aux engagements pris envers la Belgique. M. Vande Weyer, le représentant du roi Léopold près la cour de Saint-James, s'inspirant d'une haute prévoyance, accepta néanmoins cette ratification conditionnelle donnée le 4 mars. Il se mit ainsi en désaccord avec le cabinet de Bruxelles, qui redoutait extrêmement l'opposition parlementaire. Mieux informé des dispositions des puissances que le chef du cabinet belge, vivant en quelque sorte dans la familiarité des hommes d'État anglais, M. Vande Weyer ne pouvait partager, sur une question plus grave encore que la ratification russe, les vues inflexibles, ou, si l'on veut, les illusions de M. de Muelenaere. Celui-ci, toujours sous la pression des Chambres, prétendait imposer sa volonté à

avait suivi toutes les phases de la négociation, écrivait que, en montrant une rare réserve d'esprit, le mandataire du roi Léopold avait pu rendre les plus éminents services à son pays.

la conférence, en subordonnant à l'évacuation du territoire qui était attribué à la Belgique toute négociation nouvelle sur les articles réservés du traité du 15 novembre. Le roi Léopold, que ce désaccord embarrassait, rappela momentanément M. Vande Weyer à Bruxelles, et le général Goblet fut nommé plénipotentiaire près la conférence. Il revint à Londres le 30 mai 1832. Pour se conformer aux instructions du ministre des affaires étrangères, il devait déclarer formellement que le roi des Belges ne participerait à aucune négociation sur les articles *réservés* du traité avant que celui-ci eût reçu son exécution dans les articles non réservés, c'est-à-dire avant l'évacuation du territoire encore occupé par les Hollandais. Il fallait donc obliger les puissances à sommer le roi Guillaume d'accomplir sans plus de retard les obligations que lui imposait le traité ratifié par l'Europe. Les relations amicales que le général Goblet avait nouées avec lord Palmerston lui furent d'un grand secours; d'autre part, la confiance que lui témoignait le duc de Wellington lui permit d'agir sur ce puissant chef des tories et de l'amener à des sentiments plus bienveillants à l'égard des Belges.

Toutefois, il ne réussit pas à rallier lord Palmrston au système inflexible du cabinet

de Bruxelles. Leurs discussions étaient parfois très-vives. C'est ainsi que le général écrivait au roi Léopold, le 29 juin :

« ... Le vicomte me dit que Votre Majesté doit avoir le pouvoir de s'opposer à toute mesure qui ne serait point en harmonie avec la manière de voir de la conférence. Je lui répliquai que le pouvoir ne suffisait pas, qu'il fallait aussi la volonté, et que la manière dont on s'était conduit envers Votre Majesté devait exciter sa défiance ; qu'il ne serait pas étonnant, si l'Angleterre et la France ne prenaient pas très-incessamment un parti complètement décisif, que Votre Majesté fit usage des moyens dont elle disposait pour sortir de la position la plus insupportable. Une prompte résolution de la part de ces puissances pourrait donc seule empêcher la guerre. — « Eh bien ! si telle peut être la pensée du roi Léopold, me dit le ministre, il ne lui reste plus qu'à retourner aux douceurs de Claremont. » — « Mais, mylord, répliquai-je, vous ne pouvez pas vous dissimuler qu'avant d'en venir là, ce prince ferait passer de bien mauvaises nuits à beaucoup d'autres, et que la conférence étant constituée pour rendre le repos à l'Europe, elle manquerait tout à fait le but de sa création ; on verrait même s'évanouir tout le résultat de dix-huit mois de travaux. » — Le vicomte revenait sans cesse sur la folie qu'il y aurait de la part de la Belgique à reprendre les hostilités. Je lui dis : « Que ce soit folie ou raison, il n'en résulterait pas moins une guerre générale que l'Angleterre ne veut pas et qu'elle empêcherait en prenant en notre faveur une prompte et vigoureuse détermination... »

Quelque temps après, le négociateur belge

avait au Foreign-Office un entretien plus orageux encore avec l'un des représentants de l'Autriche, à propos d'un projet de traité destiné à remplacer celui du 15 novembre, que Guillaume I^{er} s'obstinait à repousser. Il écrivait au roi Léopold, le 6 et le 7 juillet :

« ... Le ministre (Palmerston) m'a communiqué un projet de traité rédigé, je ne dirai pas d'un commun accord de toutes les puissances, mais au moins avec l'assentiment tacite de la France et de l'Angleterre. Je déclarai sur-le-champ que le seul fait d'avoir laissé rédiger un tel projet contraire aux vingt-quatre articles était une grande faute de la part de l'Angleterre, et le lord n'eut rien à répondre. Bientôt arriva le baron de Bulow (représentant la Prusse) et successivement les autres plénipotentiaires. Alors s'engagea une discussion des plus vives, je dirai même des plus violentes, surtout de ma part, et j'en suis bien excusable. Les barons Bulow et Wesseberg avançaient que Votre Majesté avait déclaré à Compiègne que si on lui concédait les articles relatifs au territoire, elle était prête à faire des concessions sur tous ceux qui répugnaient au roi Guillaume. Ils ajoutaient que MM. Werther et d'Appony avaient tous deux transmis cette assertion à leurs gouvernements, et que depuis lors, leurs cours (Vienne et Berlin) prétendaient que la conférence était plus difficile pour le roi Guillaume que pour Votre Majesté elle-même. A l'instant j'ai protesté contre une telle assertion de la manière la plus vive et même sans peut-être rester dans les bornes du langage diplomatique ; mais, Sire, fort des droits que les promesses et les traités donnent à Votre Majesté, je les ai soutenus avec

toute la franchise inséparable de plus de trente années de mœurs militaires. Ma conscience me dit que j'ai bien fait... Le baron de Wessemberg a été jusqu'à me dire en pleine conférence que Votre Majesté devait penser à tout ce qu'on avait fait pour elle depuis un an. Je me suis empressé de lui répliquer que Votre Majesté ignorait les bienfaits de la conférence, mais qu'elle était indignée des déceptions auxquelles on la soumettait depuis aussi longtemps... »

Lorsque M. Vande Weyer vint, le 18 août, reprendre son poste près de la cour de Saint-James, le général Goblet, par délicatesse ou par déférence, demanda à être rappelé à Bruxelles. Le roi Léopold n'y consentit point : il jugeait que la présence de l'un et de l'autre sur le théâtre des négociations était désirable (1).

(1) Il adressait, le 28 août, la recommandation suivante à M. de Muelenaere :

« Écrivez en mon nom à Goblet et à Vande Weyer que je désire les voir agir ensemble et vivre en bonne harmonie, qu'il est de mon intention qu'ils restent ensemble à Londres et que j'ai la confiance en leur dévouement de croire qu'ils ne songeront qu'au bien du pays et à se conformer à mes désirs clairement exprimés. »

Déjà, le 24 août, le roi Léopold avait écrit directement au général Goblet : « ... Vous avez fidèlement rempli vos devoirs, et vous savez combien vous êtes bien ancré dans ma bonne opinion. Donnez-moi une nouvelle preuve de dévouement en restant à votre poste jusqu'à ce que je vous rap-

Le système absolu de l'évacuation préalable, auquel M. de Muelenaere attachait son existence ministérielle, était antipathique aux représentants des cours du Nord, sans avoir l'assentiment de lord Palmerston. Celui-ci, d'accord avec le gouvernement français, était d'avis que des négociations directes avec le cabinet de la Haye, lequel venait d'adresser des propositions à la conférence, pourraient amener une conclusion conforme aux engagements pris par les puissances à l'égard de la Belgique. Il fallait cependant que les plénipotentiaires belges évitassent le piège qui pourrait être tendu par leurs adversaires. En résumé, on résolut d'éprouver la sincérité du cabinet de la Haye.

Le 9 septembre, le général Goblet apporta à Bruxelles le *thème de lord Palmerston*. Concerté avec les plénipotentiaires belges, même rédigé par M. Vande Weyer, ce projet contenait des propositions au delà desquelles le cabinet de Bruxelles ne pourrait être entraîné dans la négociation qu'il s'agissait d'ouvrir directement avec la Hollande. Après en avoir pris connais-

pelle. Il est sûr que M. Vande Weyer pense et agit dans le même sens que vous ; ainsi il n'y aura pas de dissension. D'un autre côté, il est désirable qu'il y ait deux plénipotentiaires...»

sance, M. de Muelenaere déclara que ses précédents ne lui permettaient pas de participer à la négociation et résigna son portefeuille. Le 14 septembre, le général Goblet écrivait au roi : « M. de Muelenaere m'a dit que l'intention de Votre Majesté était que je le remplaçasse. Je crois encore que je ne serai pas dans la dure nécessité de me charger d'un fardeau aussi peu proportionné à mes forces. . . J'ose croire que si Sa Majesté me l'ordonnait, elle consentirait à donner à mon entrée au ministère une forme qui me permit de déposer convenablement le portefeuille quand ma présence ne serait plus indispensable. Je ne vois qu'une manière d'atteindre ce but, c'est de me nommer ministre d'État et de me donner l'*intérim* des affaires étrangères. On satisferait ainsi à la condition de responsabilité et à celle du provisoire. . . »

Pour introduire le général Goblet à l'hôtel des affaires étrangères, il fallut vaincre un obstacle qui paraissait d'abord insurmontable. Aucun des ministres démissionnaires ne voulait contre-signer l'arrêté de sa nomination. Que faire? . . . On eut recours à un étrange expédient. Un homme de confiance alla chercher au château de Trelon, sur la frontière française, le comte Félix de Mérode, ministre d'État et

membre du conseil, et l'emmena mystérieusement dans le cabinet du Roi, où la signature nécessaire pour valider l'élévation du général Goblet fut enfin donnée. Le jour même (18 septembre), celui-ci envoyait à M. Vande Weyer des pleins pouvoirs pour ouvrir une négociation directe avec la Hollande.

A l'exception du ministre belge à Londres et du secrétaire général du département des affaires étrangères, MM. Vande Weyer et Nothomb, personne ne connaissait ni ne devinait le plan du général Goblet. On peut même dire qu'il n'avait alors aucun adhérent dans tout le pays. « Cet état de choses assez bizarre d'un seul ministre en exercice à côté de quatre ministres démissionnaires restés simples administrateurs de leurs départements dura plus de quinze jours. On est tenté de louer sans réserve le courage d'un homme seul contre l'opinion des Chambres et des journaux, dépourvu du talent de la parole, incertain de savoir s'il parviendrait à composer un cabinet, puisant une aussi rare et énergique résolution dans sa profonde conviction du succès et d'un grand service à rendre au pays et au roi. » Voilà ce qu'écrivait dans ses *Souvenirs* l'homme d'État que le général Goblet voulait s'associer, celui qui avait par son élo-

quence fait accepter les dix-huit articles, M. Lebeau (1).

Il résista pourtant aux premières instances qui lui furent adressées; il exprima même la conviction que le général échouerait dans sa tentative. En réalité, celui-ci avait déjà réussi. Dès le 26 septembre, la conférence ayant entendu le plénipotentiaire hollandais en personne, constatait que tout espoir de conciliation semblait, pour le moment, devenir illusoire, et qu'il ne lui restait plus qu'à se concerter sur la marche ultérieure à adopter. Le 1^{er} octobre, la conférence reconnaissait que des mesures coercitives étaient devenues nécessaires; mais les plénipotentiaires du Nord voulaient des mesures pécuniaires, tandis que ceux d'Angleterre et de France déclaraient celles-ci insuffisantes et réservaient tous les droits de leurs gouvernements.

Muni de ce protocole, M. Nothomb se rendit à Liège pour commencer la conversion de M. Le-

(1) Déjà M. Vande Weyer avait adressé au général Goblet ces encourageantes paroles (Londres, 25 septembre 1832) : « Vous comprend-on?... Persévérez, mon cher général, malgré les erreurs et les horreurs de la presse. Je vous secondrai de toutes mes facultés. Il faut qu'avant huit jours nous ayons un résultat... »

beau, que le général Goblet acheva à Bruxelles par ses pressantes et patriotiques instances. Après avoir accepté le portefeuille de la justice, M. Lebeau joignit ses efforts à ceux du général pour obtenir également le concours de M. Rogier, alors gouverneur de la province d'Anvers (!).

M. Rogier, après avoir aussi entendu les initiés, accepta le ministère de l'intérieur. La nomination de l'un et de l'autre fut signée

(!) Le général Goblet lui écrivait, le 12 octobre : « ... Dans les moments solennels où nous nous trouvons, on peut avec certitude s'adresser à un homme tel que vous ; on est certain de le voir arriver en lui disant : Venez partager nos difficultés, les embarras sont grands, mais nous pouvons nous distinguer... » M. Lebeau, de son côté, lui disait dans une lettre intime : « Goblet est un honnête homme, un homme habile, un homme de cœur. Tu le jugeras. La crise approche, elle nous sauvera, j'espère ; mais elle peut nous perdre. Le succès dépend beaucoup de la trempe du nouveau ministère ; il y a du danger, mais il y a de la gloire à acquérir ; un grand service à rendre au pays, aussi grand peut-être qu'en septembre 1830. — Tu dois au moins au Roi, à tes amis, de venir immédiatement à Bruxelles. Ce n'est qu'ici et avec pleine connaissance de cause que tu prendras une résolution. — Une chose qui t'alléchera peut-être est celle-ci : c'est qu'avant l'ouverture des Chambres, il y aura, de manière ou d'autre, des coups de canon tirés, ou bien j'aurai cessé d'être ministre.... »

le 20 octobre. Le lendemain, ils consignèrent dans un procès-verbal les conditions formelles de la formation du nouveau cabinet : mise en demeure à la France et à la Grande-Bretagne d'agir avant le 3 novembre, et, en cas d'inaction, reprise immédiate des hostilités par les Belges (1).

Le général Goblet ayant lui-même retracé dans ses *Mémoires historiques* les nombreux incidents de ce mémorable épisode, nous ne nous attacherons qu'aux faits essentiels, en y reliant des particularités encore inédites.

En ouvrant, le 13 novembre, les Chambres belges, le roi Léopold put leur annoncer que deux des grandes puissances représentées à la conférence répondaient à la demande que le gouvernement leur avait adressée; qu'elles allaient procéder immédiatement à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, et, avant tout, à l'évacuation du territoire. En effet,

(1) On lit dans les *Souvenirs inédits* de M. Lebeau :
« .. Nous fûmes autorisés à inviter les puissances garantes à procurer l'exécution du traité, et notamment l'évacuation du territoire dans un délai précis, et à déclarer qu'à défaut de cette exécution par elles, nous y procéderions par nos propres moyens. — Le droit de faire et d'exécuter au besoin cette déclaration solennelle fut la condition de notre entrée au pouvoir... »

six jours après, l'armée française, sous les ordres du maréchal Gérard, commençait le siège de la citadelle d'Anvers. Ne tenant aucun compte de ce résultat, l'opposition se montra, au sein de la Chambre des représentants, d'une grande violence : l'intervention étrangère fut signalée comme déshonorante pour la Belgique, et, après des débats amers, la question de cabinet ayant été posée, une majorité de deux voix seulement (quarante-quatre contre quarante-deux) avait repoussé un amendement hostile. L'annonce de la dissolution du ministère fit au dehors, en France et en Angleterre, une grave et même douloureuse sensation.

M. Le Hon écrivait de Paris au général Goblet : « La Chambre a fait un mal affreux à notre cause chez l'étranger, et notre anarchie ministérielle ne se conçoit pas en présence de la Hollande qui parle et qui agit comme un seul homme (!)... » Singulière position que celle du

(!) M. Vande Weyer n'avait pas été moins explicite ; il écrivait de Londres, le 30 novembre, au ministre des affaires étrangères : « Que les injustices et les absurdes clameurs de l'opposition ne vous découragent point : continuez à défendre, comme ministre, le seul système qui puisse assurer l'indépendance de la Belgique. Les discussions des Chambres nous font ici beaucoup de mal. On

général Goblet! Comme le lui disait un de ceux qui pouvaient le mieux l'apprécier : « Vous êtes

regrette que vous ayez pris la résolution de vous retirer. — Nous espérons que le Roi n'acceptera point la démission de son ministère, et que la Chambre, qui n'a pas encore voté sur l'ensemble de l'adresse, aura été avertie à temps du danger auquel la Belgique est exposée par d'indignes passions personnelles. Voyez en quels termes le *Globe* de ce soir s'exprime sur les dernières séances de la Chambre. — Plus les difficultés que vous avez à combattre sont grandes, plus il importe que vous montriez de la persévérance et de la fermeté. Le ministère actuel a déjà beaucoup fait, qu'il fasse plus encore, en restant au pouvoir. Il n'y a pas à balancer, et le choix, entre les Chambres et le ministère, ne doit pas être douteux. C'est l'avis de tous les hommes qui entendent les affaires. Lisez le *Times* de ce matin et concluez... »

Bientôt, M. Le Hon devait ajouter les détails suivants (9 février 1833) :

« ... Je sais que notre pays est visité par des étrangers qui ont mission d'en étudier l'esprit et de voir comment a pris le régime nouveau. Des agents russes ont fait des rapports à leur cour, qui nous présentent comme sans union et sans consistance : ils ont dit que la majorité des habitants était contre le nouvel état de choses ; que toutes les hautes classes étaient orangistes et qu'il n'y avait pas de doute que, en gagnant du temps, il s'opérerait chez nous des déchirements intérieurs qui obligeraient de recourir à une autre combinaison. Voilà le fruit du tapage de nos énergumènes. »

venu vous jeter dans les rangs des combattants, vous avez amené un acte immense de la part de l'Europe, qui vient battre en brèche la légitimité, et cela pourquoi? Pour avoir le plaisir de figurer parmi les vaincus. »

Cependant, le Roi, après plusieurs tentatives vaines pour former une nouvelle administration, fit un nouvel appel aux ministres démissionnaires, et ceux-ci, par pur patriotisme, consentirent, le 16 décembre, à reprendre leurs portefeuilles. Le 21, deux jours avant la capitulation de la citadelle d'Anvers, le général Goblet écrivait d'une manière intime à M. Le Hon : «... Dans ce moment toutes les puissances battent la campagne et ne savent réellement ce qu'elles feront après l'évacuation d'Anvers. Par contre, nous sommes à attendre de pied ferme les ouvertures qui nous seront faites, nous promettant bien d'être un *ministère énergique*... Il n'y a rien que le dévouement au pays qui puisse déterminer un honnête homme à être ministre, et si, par les résultats, ce dévouement devient impossible à prouver, il est incontestable que la dernière consolation nous serait enlevée... Je ne suis pas, comme Muelenaere, un homme à rester dans un système de politique stationnaire, pour ne pas dire rétrograde, et je

me sens le désir de m'exposer pour obtenir la signature de Guillaume. Je ne me dissimule pas cependant que, pour en venir là, j'aurai à combattre avec autant de violence mes collègues que mes adversaires. »

En l'absence des Chambres qui s'étaient ajournées, le général Goblet se rendit à Anvers pour contribuer à l'organisation de la défense intérieure contre toute action de la citadelle. Celle-ci capitula; mais les Hollandais ayant refusé de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoek, le gouvernement belge, de son côté, garda les parties du Limbourg et du Luxembourg qui étaient attribuées à la Hollande par le traité du 15 novembre (1).

(1) Cette situation nouvelle était exposée avec une grande fermeté dans une dépêche adressée par le général Goblet au représentant de la Belgique à Paris et communiquée en même temps au ministre belge à Londres :

« Le but que s'était proposé le gouvernement français en envoyant une armée en Belgique était, disait-il, d'obtenir l'évacuation du territoire qui nous est assigné par le traité du 15 novembre. Ce but vient d'être en partie atteint par la réduction de la citadelle d'Anvers; il reste à opérer celle des forts de Lillo et de Liefkenshoek, où les Hollandais paraissent décidés à se maintenir jusqu'à ce que la force vienne les en déloger. — A en juger par les mouvements rétrogrades de l'armée française, il n'y a pas de

Certes, la délivrance de la métropole commerciale était un éclatant succès pour le minis-

doute que sa mission ne soit destinée à rester, au moins quant à présent, inaccomplie. — Dès lors, il ne peut plus être question pour la Belgique d'exécuter l'engagement qu'elle a pris par la note du 2 novembre de cette année. Vous vous rappelez, en effet, que nous n'avons consenti à évacuer les parties du Limbourg et du Luxembourg qui, aux termes du traité, ne font pas partie du royaume de Belgique, que sous la condition d'entrer en même temps en possession, non-seulement de la citadelle d'Anvers, mais encore de tous les forts et lieux assignés au nouveau royaume, sur les deux rives de l'Escaut, et encore occupés par les troupes hollandaises. — Cette condition n'étant pas remplie, le gouvernement belge se trouve de fait, et jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu, dégagé de l'obligation qu'il s'était imposée par la note du 2 novembre. Il est donc résolu à se maintenir provisoirement en possession des territoires du Limbourg et du Luxembourg séparés de la Belgique, et toute proposition ayant pour objet l'abandon ou la remise de ces territoires avant l'évacuation complète du nôtre ne pourrait, si elle nous était adressée, être accueillie que par une fin de non-recevoir fondée sur les considérations qui précèdent.

.
 Je désire que vous saisissiez cette occasion pour faire observer au cabinet de Paris que la seule question qui soit à débattre aujourd'hui, c'est de savoir comment et sous quelle forme les négociations, interrompues par l'exécution

tère. Mais la Chambre des représentants n'en jugea pas ainsi; elle continua d'accuser de pusillanimité les hommes qui, par leur attitude courageuse, avaient amené les troupes françaises au pied de la citadelle d'Anvers. Le budget de la guerre ayant été mis en discussion, l'opposition proposa de n'allouer la dépense que pour six mois. « Nous nous récriâmes vivement, dit M. Lebeau, contre cette proposition, nous dûmes qu'elle portait atteinte à la prérogative royale et blessait la constitution ;

des mesures militaires auxquelles on paraît sur le point de renoncer, seront reprises pour arriver à un arrangement équitable, qui ferme une discussion dont l'Europe entière attend la fin avec tant d'anxiété. — A cet égard, j'aurai l'honneur de vous prier de ne pas perdre de vue, et vous ne manquerez pas de faire parfaitement sentir, que dans les négociations à ouvrir, la Belgique ne peut prendre l'initiative. En effet, le traité du 15 novembre n'est pas *notre fait*, il nous a été *imposé*. Pliant devant une nécessité contre laquelle il eût été insensé de combattre, nous l'avons accepté et nous en avons fait *notre droit public*. Notre devoir à nous est de le *maintenir*; celui d'aplanir ou du moins de trouver les moyens d'aplanir les difficultés qui s'opposent à son acceptation par la partie adverse, d'aplanir, en un mot, celle-ci à céder, ce devoir, dis-je, appartient tout entier à ceux qui ont prononcé dans cette affaire et qui ont pris l'engagement de faire exécuter... »

qu'on devait rejeter ou admettre le budget proposé par le ministre au nom du Roi, et non en voter la moitié pour ajourner l'autre moitié ; que la constitution voulait que le budget et non une fraction du budget fût voté chaque année. La majorité, croyant faire acte de patriotisme et intimider la conférence en accueillant la restriction, se laissa entraîner et la vota. (3 avril 1833). Le ministère prit immédiatement la résolution de ne plus reparaitre devant une Chambre qui, pour la seconde fois, lui rendait l'administration moralement impossible. Il exprima cette résolution devant le roi, et présenta à Sa Majesté, comme seul moyen de terminer ces embarras, un changement de cabinet ou une dissolution, émettant le vœu qu'on essayât d'abord du premier expédient. Le roi fit à deux reprises des tentatives auprès des personnages parlementaires qu'on croyait les plus propres à composer un nouveau ministère. Elles furent, comme les essais précédents, sans aucun résultat... Sa Majesté fit appeler les ministres, leur exposa cette situation et reconnut que la dissolution devenait l'unique moyen de sortir d'embarras... »

M. Lebeau, tout en admirant le calme imperturbable de son collègue des affaires étrangères

au milieu même des complications les plus périlleuses, trouvait qu'il poussait ce stoïcisme trop loin : « ... Votre indifférence pour la presse, lui écrivait-il, est une erreur politique des plus graves. Je suis convaincu, pour ma part, que le double échec que nous avons essuyé à la Chambre tient à l'apathie que nous avons tous apportée dans l'usage de ce puissant levier. »

La dissolution de la Chambre des représentants fut prononcée le 28 avril. Tel était alors le soulèvement des passions, que le commissaire de l'arrondissement de Tournai (1) combattit ouvertement la candidature du général Goblet, ministre des affaires étrangères, et celle de M. Le Hon, l'envoyé du roi à Paris, et que, par son influence, il contribua à leur élimination. Le cabinet révoqua cet agent, qui était un de ses plus redoutables adversaires; mais cela ne suffisait pas : il fallait réparer immédiatement un échec qui rendait de nouveau impossible l'existence du ministère. Le général Goblet, qui avait succombé à Tournai, et M. Lebeau, qui avait échoué à Huy, se présentèrent devant les électeurs de Bruxelles : là encore, combattus par les ultras de tous les

(1) M. Doignon.

partis, ils ne passèrent qu'après avoir été ballottés avec les candidats qu'on leur opposait.

Lorsque la Chambre nouvelle se réunit le 7 juin, le ministre des affaires étrangères put lui présenter la convention, si avantageuse pour la Belgique, qui avait été signée à Londres, le 21 mai, par les plénipotentiaires d'Angleterre et de France, d'une part, et le représentant du roi des Pays-Bas, de l'autre. Cet acte, en stipulant un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande, laissait à la première les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité définitif, l'affranchissait de l'obligation de payer sa part dans la dette commune du royaume des Pays-Bas, et débarrassait de leurs entraves la navigation de l'Escaut et celle de la Meuse (1).

Si le roi Guillaume avait refusé sa sanction à la convention, le cabinet de Bruxelles était

(1) M. Van de Weyer, qui avait pris une part si considérable aux derniers événements diplomatiques, écrivait, le 2 juin, au général Goblet : « Les électeurs de Bruxelles ont compris ce qu'ils devaient au gouvernement du Roi, et je les félicite d'avoir su remplir leur devoir. Il me semble que vous exagérez un peu les difficultés de votre position. Certes, nous sommes loin encore d'être au bout de nos peines ! Mais un pas immense vient d'être fait... »

résolu, selon des expressions d'une dépêche du général Goblet⁽¹⁾, à ne pas rester plus longtemps dans un état d'incertitude dont il serait prouvé que les moyens violents pouvaient seuls le tirer. Mais cette appréhension ne fut pas justifiée : le roi Guillaume céda aux plaintes du commerce hollandais. « Les conséquences politiques et financières de cette convention qui terminait si heureusement, dit M. Lebeau, le programme diplomatique du ministère furent immenses. D'abord, à une simple suspension d'armes que le roi Guillaume pouvait à chaque instant dénoncer, qui tenait tous les esprits, toutes les affaires en suspens, succédait un traité solennel entre la Hollande et les cinq cours, traité dont la durée était indéfinie. On pouvait parler ainsi, puisqu'il ne devait avoir d'autre terme qu'un arrangement amiable à intervenir entre les deux parties. »

La convention du 21 mai stipulait en effet que les hautes parties contractantes s'engageaient à s'occuper sans délai du traité définitif

(1) Le général Goblet à M. Van de Weyer, 24 mai 1833. — Voir, au surplus, le rapport fait par le ministre des affaires étrangères, dans la séance de la Chambre des représentants du 14 juin 1833.

à intervenir entre les Pays-Bas et la Belgique. Or, le général Goblet, tout en reconnaissant les avantages de l'état provisoire, préférait l'arrangement définitif. Le 15 juillet, la conférence se réunit de nouveau à Londres. M. Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères du roi Guillaume I^{er}, étant venu s'adjoindre à M. Salomon Dedel comme plénipotentiaire des Pays-Bas, le général Goblet, ministre des affaires étrangères de Léopold I^{er}, rejoignit M. Vande Weyer.

Ce fut à la demande même de ce dernier. Après avoir, dans une importante et remarquable lettre du 5 juillet, exposé en traits saisissants la situation telle qu'elle se présentait alors, et insisté sur la nécessité de surmonter toutes les répugnances et tous les obstacles pour arriver à un traité définitif qui consoliderait irrévocablement l'indépendance de la Belgique, M. Vande Weyer continuait en ces termes :

« Je crois, dites-vous, que les *esprits* sont si exigeants, « qu'il sera difficile au gouvernement de ne pas vous « adjoindre un collaborateur. » — Je sais qu'il y a beaucoup de mauvais esprits et des esprits sans esprit, qui sont pleins d'exigence ; je sais aussi qu'il y a des moments où un gouvernement doit céder, lorsque, en cédant, il se donne en réalité plus de force.

« Il ne faut donc pas, mon cher général, que ce soit là une difficulté pour vous : je suis prêt, aujourd'hui comme il y a un an, comme toujours, à recevoir, et à *bien recevoir*, tout collaborateur que le gouvernement jugera nécessaire de m'envoyer, pourvu que ce soit un homme qui entende les affaires, et qui n'ait pas l'habitude de n'avoir une opinion qu'à onze heures du matin, après son déjeuner et l'arrivée du journal. J'ai assez vu de petits amours-propres dans les grandes affaires, pour en être dégoûté le restant de mes jours, et pour ne point pécher de ce côté. Je suis donc prêt à partager *la gloire* (!!) du traité définitif avec qui voudra en partager la responsabilité. Mais, pour Dieu, si vous m'envoyez quelqu'un, qu'il ait un peu vu et lu, et qu'il connaisse un peu les hommes et les choses ! — Il me vient une idée que je crois heureuse : pourquoi n'arriveriez-vous pas vous-même ? Vous êtes au courant de toutes les questions, de toutes les pièces ; vous êtes connu, aimé ; nous avons toujours été merveilleusement d'accord ensemble, tout en discutant parfois assez vivement ; les ministres des affaires étrangères des deux pays seraient en présence ; vous trouveriez aisément un bon *intermédiaire*, et les *esprits* seraient calmés et satisfaits. Tout bien considéré, je crois que je vous donne là une bonne idée que vous ferez bien de réaliser... »

Le général Goblet répondit, le 9 :

« ... Votre lettre particulière me donne une idée parfaite de votre situation d'esprit ; du haut de votre grand théâtre, dans l'atmosphère supérieure dans laquelle vous vivez, vous nous considérez avec cette supériorité, dont nous, ici-bas, nous ne pouvons approcher. Cependant, cela ne vous empêche pas d'aimer et de servir avec un zèle

sans égal ce bon pays dont vous avez de la peine à vous faire comprendre, malgré la puissance et la douceur de votre langage. — Moi, cependant, qui ai résidé quelque temps sur les rives de la Tamise, je vous comprends et vous apprécie; c'est ce qui m'a déterminé, après de vives instances de la part de nos collègues, à me laisser diriger vers vous. Des idées de gloire, mon cher ami, n'ont pas accompagné mon consentement. On est ici généralement d'avis que les signataires du traité devront être mis à l'ombre pendant quelque temps, et comme l'ombre ne m'effraye pas, et que j'ai même souvent aspiré après elle, l'idée que vous croyez bonne et qui m'est précieuse de votre part se réalisera probablement. Je serai donc, si vous menez l'entreprise à bonne fin, un excellent paratonnerre pour détourner de vous la partie nuisible de la bourrasque de vociférations et d'injures que vous vaudra votre dévouement réel aux intérêts du pays; je serai, s'il le faut, la victime complaisante, et j'aime à croire que l'un et l'autre nous nous en trouverons bien.

« Il faut cependant vous attendre à me voir arriver avec des idées rétrécies par dix mois de régime parlementaire en Belgique; par suite, entre nous force discussions, qui finiront toujours par m'entendre dire : Que voulez-vous? Le pays est ainsi fait. »

« Mais enfin, me regardant comme un juste milieu entre vous et le pays, j'ai l'opinion que nous parviendrons peut-être à tomber d'accord... »

Arrivé à Londres, le 16 juillet, le général Goblet eut dès le lendemain une longue entrevue avec lord Palmerston.

« Réclamer de moi, écrivait-il, le 18, à M. Nothomb, les impressions que m'a laissées cette première entrevue serait trop exiger ; qu'il vous suffise de savoir que je n'en suis pas mécontent, *quoique arrivant tout droit de Belgique...* Je ne suis ici que depuis quelques heures, mais j'en ai déjà entendu assez pour ne pas douter de la nécessité qu'il y aura de marcher franchement dans la négociation : on ne paraît nullement disposé à admettre des lenteurs qui sont peu conciliables avec les communications verbales qui seules sont admises. — A vous seulement je fais cette réflexion, parce que nos relations continuelles depuis un an ont dû vous convaincre que je me fais rarement illusion, soit en bien, soit en mal, et que je saurai résister, ici comme ailleurs, à toute prétention injuste et, qui pis est, nuisible à l'avenir du pays. Mais d'autre part, je n'hésiterai pas à signaler à mes collègues le danger que telle ou telle proposition, sous de beaux dehors, pourrait faire courir à nos affaires ; nous serons fermes à Londres, que l'on soit raisonnable à Bruxelles, et les uns et les autres nous n'aurons rien à nous reprocher... »

Mais l'atmosphère de Bruxelles était bien différente de celle de Londres. Le général Goblet s'en aperçut par une lettre particulière de M. Nothomb, en date du 2 août. Il lui répondit, le 5, avec une certaine vivacité :

« ... Il ne faut pas perdre de vue que le ministère actuel n'a véritablement d'autre mission que de terminer les grandes affaires extérieures du pays. — Ce serait se faire illusion

et mener une bien chétive existence ministérielle que de ne pas chercher à placer la Belgique dans une situation définitive, car enfin, où sont les appuis du conseil et où ne trouve-t-on pas des passions déchainées contre lui ? Les demi-résolutions ne pourront que le faire végéter sans qu'il parvienne à remplir sa destinée. — Le premier ministère dont Lebeau a fait partie a eu une idée ; il l'a réalisée et il a disparu. Que le second en ait une aussi, qu'il la réalise et qu'il disparaisse, s'il le faut, dans la mêlée que produira sans doute l'acte qui seul consolidera définitivement l'indépendance du pays. »

M. Nothomb répliqua, le 12 août, par un volumineux mémoire ⁽¹⁾, où il jetait un coup d'œil perçant sur les antécédents de la diplomatie depuis 1830. En résumé, il trouvait qu'on allait trop vite à Londres et que l'on comptait trop sur l'adhésion du roi Guillaume. Il concluait ainsi : « N'allez pas croire cependant, vous et les vôtres, que je fasse ici de la résistance et que je sois tombé dans le système d'inertie diplomatique, plus connu sous le nom de *système Muelenaere* ; je veux bien marcher, mais je n'aime pas qu'on nous talonne, vous et nous. Je me crois au fond d'accord avec vous ; et à la distance où nous sommes, je juge probable-

(1) Cette lettre avait vingt-deux pages in-4°.

ment mal bien des choses qui se font ou se projettent à Londres (!). »

Les prévisions de ceux qui suspectaient la sincérité du cabinet de la Haye se réalisèrent. Après avoir ratifié la convention du 21 mai, le roi Guillaume avait dit au prince de Saxe-Weimar : « Je suis maintenant bien certain que l'oppo-

(¹) Quelques jours après, le 27, il lui écrivait encore :

« Lord Palmerston dit avec raison qu'il ne faut vouloir *que ce qui est possible*, mais toutes les possibilités sont relatives. Ce qui est possible pour lui, comme ministre anglais, lui paraîtrait impossible, comme ministre belge. Lisez tous nos journaux : aucune plainte contre le *statu quo*. Les plaintes viendront; attendons qu'elles viennent, les dispositions des esprits changeront. Tels sont les arguments de M. de Muelenaere. Et remarquons-le, il est d'accord avec des hommes très-*antidiplomatiques*, car M. Fallon, par exemple, que j'ai vu il y a quelque temps, m'a avoué que si l'on venait dire à la Chambre : « *Nous avons manqué la négociation parce que les conditions de l'arrangement définitif n'étaient pas acceptables, et en attendant de meilleures conditions, nous demeurons dans le statu quo,* » il approuverait cette conduite. M. Fallon voudrait une rupture, M. de Muelenaere n'en veut pas : il veut qu'on laisse languir la négociation, opinion plus digne ou moins indigne d'un homme politique. Je le répète, je ne suis encore que rapporteur : mais je veux que vous n'ignoriez rien de ce qui se dit ici; vous saurez en même temps sous quelle influence vous pouvez me supposer placé... »

sition à la conclusion d'un traité de paix viendra des Belges, et cela me suffit. »

En effet, les Belges voulaient bien arriver à un arrangement définitif; mais ce qu'ils ne voulaient pas, c'était de se soumettre à des conditions réellement excessives. Bientôt une brusque interpellation de lord Palmerston au plénipotentiaire hollandais, à propos des démarches à faire auprès des agnats de la maison de Nassau et de la confédération germanique, prouva clairement que le roi des Pays-Bas n'avait pas encore le dessein de conclure un arrangement définitif avec la Belgique. Le général Goblet, conjointement avec M. Vande Weyer, adressa, le 28 septembre, à la conférence une note dans laquelle la responsabilité de la rupture était formellement attribuée au cabinet de la Haye, allégation dont la conférence reconnut l'exactitude (1).

Revenu en Belgique, le général Goblet écrivit, un mois après, à lord Palmerston :

« ... La diplomatie se repose, mais c'est un repos plein

(1) « Cette note, dit M. Nothomb, reçut une grande publicité par la communication qui en fut faite, le 4 octobre, aux Chambres belges, et elle excita la colère du cabinet de la Haye. » *Essai historique et politique sur la Révolution belge* (Bruxelles, 1834), 3^e édit., p. 377.

d'anxiétés pour moi, ministre des affaires étrangères de la Belgique. La fatigue qu'éprouve la représentation nationale, suite d'une session très-prolongée, a pu me permettre d'être bref, concis même, dans les communications que j'ai faites à mon retour de Londres, la situation des affaires a pu m'autoriser, dans cette circonstance, à réclamer le silence des représentants du pays ; mais il n'en sera pas de même à la prochaine ouverture des Chambres. Alors on aura le droit d'exiger quelques explications sur les conséquences du *statu quo* armé, qui affecte si péniblement la situation financière de la Belgique ; alors il ne sera plus possible au ministre de reculer devant une demande catégorique des intentions du gouvernement quant à l'accomplissement des clauses onéreuses d'un traité restésans exécution, malgré la garantie donnée par les grandes puissances de l'Europe.

« Je ne puis pas dissimuler à Votre Seigneurie que le bien-être dont la Belgique paraît jouir momentanément n'est pas capable de lui faire supporter patiemment un état qui offre en perspective une accumulation de dettes qu'elle n'a véritablement pas mérité de voir réunie aux sacrifices en pure perte qu'elle s'impose depuis deux ans que date le traité du 15 novembre 1834.

« J'ai tout le calme nécessaire pour apprécier à leur juste valeur beaucoup de récriminations de la part des mécontents de mon pays, mais je dois avouer franchement que plus j'ai montré de constance, plus j'ai fait d'efforts pour prouver que la diplomatie pouvait seule en peu de temps nous conduire à bon port, plus, dans le moment actuel, je dois être sans défense devant les adversaires d'un système qui ne sait poser aucune borne aux sacrifices de la Belgique.

« Il est impossible, milord, que le gouvernement du roi

ne prenne pas très-prochainement une résolution bien grave, si les puissances garantes ne le préviennent point, en prouvant à la Hollande leur inébranlable volonté. Votre Seigneurie en doit être convaincue, et je désire savoir d'elle s'il ne serait pas possible d'échapper, d'ici à l'ouverture des Chambres belges, à une position qui pourrait nous entraîner dans d'inextricables difficultés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

« Lors de la reprise des négociations, je ne saurais trop recommander cet objet à l'attention de Votre Seigneurie, et j'attendrai d'elle la continuation des bons conseils dont elle ne m'a jamais refusé le secours... »

Lord Palmerston répondit, le 22 octobre, en français :

« ... Je conçois que votre position doit devenir nécessairement de jour en jour plus difficile et gênante. Mais j'ai la plus grande confiance dans votre bon jugement et dans votre fermeté; et je suis sûr que vous ne vous laisserez pas entraîner dans des démarches qui ôteraient aux amis de la Belgique le moyen de lui être utile.

« Il est vrai que notre négociation a été longue et ennuyeuse, mais, après tout, y a-t-il d'exemple dans l'histoire d'Europe d'une séparation telle que celle de la Belgique d'avec la Hollande, qui s'est opérée diplomatiquement et avec si peu d'effusion de sang et en si peu de temps? Je vous avoue que lorsque je considère toutes les difficultés que nous avons eu à vaincre, de principes, de liens de famille, de passions politiques, je suis presque étonné de nous trouver si avancés.

« Il est vrai que la Belgique reste chargée de sa part dans l'intérêt de la dette, mais cette part est moins considé-

nable que la contribution qu'elle faisait, pendant l'union, à la dette générale du royaume, de manière que, même sous le rapport des finances, vous avez gagné pendant presque trois ans par la séparation telle qu'elle a existé. Quant aux dépenses militaires, mettez-les en comparaison avec les dépenses que vous auriez eu à supporter si, comme les Hollandais des anciens temps, vous eussiez été obligés de lutter avec vos anciens maîtres dans chaque ville et chaque village de votre pays; si vos campagnes avaient fourni des champs de bataille et si des moissons avaient été foulées sous le pied ennemi au lieu d'être tranquillement rentrées dans vos amples greniers. Vous savez trop bien ce que coûte à un pays d'être le théâtre d'une guerre, quand même cette guerre est heureuse, pour ne pas pouvoir prouver à vos compatriotes, que, tout compté, ils ont acheté à bon marché leur indépendance.

« Il faut voir ce que fera le roi des Pays-Bas après l'ouverture de ses chambres; je crois qu'il s'adressera à la diète, mais alors les trois puissances, fières d'avoir obtenu de lui cette concession, ne seraient peut-être pas très-disposées à avoir recours immédiatement après à des mesures coercitives, même pécuniaires, pour forcer le roi sur d'autres points.

« Enfin, il faut voir venir et ne pas perdre patience lorsqu'on est si près du port... »

S'il n'avait pu amener la conclusion d'un traité définitif, le général Goblet, bien secondé d'ailleurs, avait assuré à son pays les bienfaits de la convention préliminaire du 21 mai. Aussi croyait-il accomplie la tâche qui lui avait fait

accepter, le 18 septembre de l'année précédente, le lourd fardeau des affaires extérieures. Il avait, selon ses expressions officielles, marché d'un pas sûr, sinon rapide, dans la voie qu'il s'était frayée, et sa route avait été marquée par des faits qui étaient, pour la Belgique, autant de témoignages de l'efficacité et de l'opportunité du plan qu'il avait suivi. Le 27 décembre, il remettait au Roi le poste qui lui avait été confié dans des conjonctures graves et périlleuses.



IV

En quittant le département des affaires étrangères, le général Goblet accepta le poste de ministre plénipotentiaire à Berlin, pour lequel il était désigné depuis 1832, avec l'acquiescement du roi de Prusse ⁽¹⁾. Mais de grands évé-

(1) « *Le roi de Prusse au roi Léopold.*

« Monsieur mon frère, Votre Majesté connaît d'ancienne date les sentiments personnels que j'ai tâché de lui témoigner dans toutes les occasions. Ainsi, Elle ne peut pas douter de l'intérêt avec lequel j'ai suivi ses destinées, indépendamment même des rapports qui les lient à celles de l'Europe. La force des choses et des événements ayant enlevé la possession de la Belgique à son souverain, l'Europe ne peut

nements venaient de s'accomplir, et, à la cour de la Haye, si étroitement liée avec celle de

que se féliciter de voir Votre Majesté occuper ce nouveau trône. Les justes regrets que les malheurs du Roi, mon beau-frère, m'ont fait éprouver, ne m'empêchent pas de rendre justice aux éminentes qualités de Votre Majesté. Quand l'œuvre de la médiation sera achevée, je ne doute pas, Sire, que, sous votre administration éclairée, le même pays qui plus d'une fois, depuis deux ans, a menacé la paix et l'union de l'Europe, ne contribue à maintenir l'une et à resserrer l'autre; mais cette œuvre ne sera consommée et la prospérité de la Belgique ne sera bien assurée que par le traité définitif entre elle et le royaume des Pays-Bas. Votre Majesté doit sentir qu'il manquera toujours quelque-chose à son bonheur et à celui de ses peuples, tant que les questions pendantes ne seront pas décidées d'un commun accord. Elle a l'âme trop généreuse et trop élevée pour ne pas sentir également qu'il dépend en grande partie d'Elle de les terminer en faisant quelques sacrifices au souverain à qui les circonstances en ont imposé de si grands, et j'ose dire de si cruels. En énonçant ce vœu, mon cœur le dépose dans le sien; je suis sûr qu'il ne sera pas stérile et qu'il portera d'heureux fruits: car Elle reconnaîtra que, par les facilités qu'Elle apportera dans cette négociation, Elle acquerra des titres glorieux à la reconnaissance de l'Europe. Dans cet espoir, je serai doublement charmé de former avec Votre Majesté des relations diplomatiques directes et soutenues. Comme le général Goblet a sa confiance, je ne doute pas qu'il mérite la mienne par sa sagesse et sa mesure. Je ne

Berlin, un vif ressentiment s'était manifesté contre l'homme d'État qui avait fait assiéger la citadelle d'Anvers et apposé sa signature sur la réplique si énergique du 28 septembre (1). On se hâta de porter à la connaissance du ministre Ancillon des faits qui servirent de prétexte pour retarder la réception officielle du général Goblet : on prétendit qu'il avait quitté en 1830 le service du roi des Pays-Bas, avant d'avoir demandé ou obtenu son congé définitif. Le général reçut à Gotha communication d'une lettre confidentielle que le roi de Prusse avait envoyée sur ce sujet au roi Léopold. Il s'empressa d'adresser à son souverain (21 mars 1834) des explications complètes

tarderai pas à accréditer auprès de Votre Majesté un ministre du même caractère, et à former ainsi avec Elle des relations plus intimes.

« Recevez, Sire, l'assurance de la plus parfaite estime et de l'amitié sincère avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère,

« De Votre Majesté

« le bon frère

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

« Berlin, le 5 juillet 1832. »

(1) Voir ci-dessus, p. 82.

sur les incidents qui avaient, en 1830, précédé son départ d'Anvers ⁽¹⁾; mais il refusa formellement de se disculper aux yeux d'un cabinet étranger.

Arrivé à Berlin, le général apprit que la cour annonçait l'intention de différer sa réception jusqu'à ce que sa position vis-à-vis du roi de Hollande eût été régularisée. Il protesta de nouveau contre cette atteinte à la dignité du roi des Belges. Le 15 avril, il s'adressait en ces termes au ministre des affaires étrangères de Belgique :

« Aujourd'hui, j'apprends que la cour de Berlin a résolu de faire auprès du gouvernement du Roi une démarche qui ne tendrait à rien moins qu'à déclarer qu'il ne me recevra qu'après que ma position vis-à-vis du roi de Hollande sera régularisée. J'apprends également que cette cour a entrepris, dans ce but, des démarches à la Haye. Ainsi, mon admission comme ministre du Roi à cette cour dépend aujourd'hui du bon plaisir du roi des Pays-Bas. Le gouvernement du Roi prendra telle résolution qu'il jugera convenable à la dignité royale et à l'honneur du pays ; j'attendrai vos ordres ; mais je crois devoir protester, pour mon compte, et contre la prétention du cabinet de Berlin, et contre les démarches qu'il a entreprises à la Haye, dans le but d'obtenir l'accomplissement d'une formalité dont je ne saurais

(1) Voir ci-dessus, p. 39.

admettre la nécessité. Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien considérer jusqu'à quel point la dignité du Roi et le principe de l'indépendance nationale sont intéressés dans la question, telle qu'elle est aujourd'hui posée, et de me faire parvenir, le plus tôt possible, les instructions qui devront me diriger. »

En résumé, le général Goblet quitta la carrière diplomatique plutôt que de consentir à une démarche humiliante. En effet, il provoqua lui-même son rappel et quitta Berlin le 6 mai. Des personnages importants affirmaient que les membres de la maison d'Orange-Nassau étaient restés étrangers à cet incident ; mais, d'après d'autres sources, c'était le roi Guillaume qui, tout en professant une grande estime pour le général Goblet, n'avait pas voulu qu'il devint ministre à Berlin, à cause du mal que lui avait fait la note adressée à la conférence le 28 septembre 1833 (1).

(1) C'était le vénérable comte de Lottum qui exprimait l'opinion qu'aucun des membres de la maison de Nassau n'avait contribué à mettre obstacle à l'admission du général. « A ce sujet, écrivait celui-ci au roi Léopold (20 avril 1834), il a bien voulu me citer l'opinion du roi Guillaume et de ses deux fils sur mon compte, et il faudrait être bien difficile pour ne pas s'en contenter. Il m'était pénible de penser que le prince d'Orange, comme on le disait, s'était exprimé peu

En acceptant, le 31 mai, la renonciation du général Goblet aux fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Prusse, le roi lui conserva le rang diplomatique auquel il l'avait élevé, se réservant de le faire coopérer encore aux négociations près la conférence de Londres. Mais, depuis la conclusion de la convention du 21 mai 1833, la question belge n'était plus la préoccupation dominante. Le prince de Talleyrand disait, à cette époque même, que les affaires de la Belgique n'occupaient plus personne, et que c'était le beau côté de leur situation. La présence du général Goblet n'étant pas nécessaire à Londres, il fallait lui trouver un dédommagement pour les hautes fonctions auxquelles il avait volontairement renoncé. Les représentants de la France et de l'Angleterre à Berlin (1) disaient hautement que

convenablement à mon sujet. J'ai eu le bonheur d'apprendre qu'il m'avait, au contraire, si bien traité, que je ne puis accepter son exagération. Il a dit à son passage que *l'on avait à Berlin le meilleur des Belges.* »

Lorsque Guillaume II eut succédé à son père, il prit, de son propre mouvement, un arrêté qui accorda au ci-devant capitaine-ingénieur dans l'armée des Pays-Bas démission honorable des fonctions dont il était revêtu dans cette armée.

(1) M. Bresson et lord Minto.

le devoir du cabinet de Bruxelles était d'apprécier, par un acte public, le désintéressement d'un collègue, qui avait préféré abandonner une position brillante plutôt que de la conserver au prix de la dignité de son roi et de l'honneur de son pays.

Tel était d'ailleurs le sentiment de Léopold I^{er}. Tandis que le général se trouvait encore en Allemagne, le roi lui avait fait offrir le portefeuille de la guerre, sans participation au conseil, et par conséquent, sans obligation de se retirer à chaque dissolution ministérielle. « Le Roi, lui écrivait-on, sent aussi bien que vous pouvez le désirer que, de tous les éminents services que vous avez rendus personnellement à la Belgique, aucun n'a été récompensé et sous aucune espèce de rapport. » Bien que le général eût décliné la première offre du roi, celui-ci persista dans son projet. Vers la fin du mois d'août, il chargea même le chef du cabinet de faire rédiger l'arrêté qui nommait le général Goblet ministre de la guerre ⁽¹⁾; mais celui-ci

(¹) Il écrivait à M. de Muelenaere, redevenu ministre des affaires étrangères après la dissolution du cabinet du 20 octobre 1832 (Ostende, 31 août 1834) : « Le général Evain vient, sous la date du 30, me réitérer sa demande de retraite,

persista aussi dans son refus, répugnant d'ailleurs à s'associer à un cabinet où les représentants de son opinion n'étaient pas en majorité. Le général Evain conserva le département de la guerre, et celui qui devait le remplacer continua de remplir les fonctions d'inspecteur général des fortifications et du corps du génie. En cette qualité, il se consacra à l'élaboration des plans relatifs au système de défense applicable à la frontière nord du royaume, des rives de l'Escaut à celles de la Meuse. Ce travail, livré à l'examen du comité consultatif des fortifications, en reçut une approbation unanime, qui fut ensuite sanctionnée par une commission spéciale de la Chambre des représentants. Les circonstances s'opposèrent néanmoins à la complète réalisation du système proposé, et on se borna à construire la forteresse de Diest.

Le 4 juillet 1835, le général Goblet était élevé au rang de lieutenant général, « en récom-

sa santé n'y tenant plus, et les affaires souffrant de cet état de choses. Veuillez me faire rédiger un arrêté copié sur celui du général Evain, qui nomme le général Goblet ministre de la guerre ; c'est le seul général belge qui puisse se charger de cette tâche, et le seul que je nommerai... »

pense des éminents services qu'il avait rendus au pays (1). »

Au mois d'avril de l'année suivante, la retraite du général Evain ayant été formellement décidée, M. de Theux se rendit l'organe de ses collègues, en exprimant le vœu que le général Goblet consentit enfin à accepter le portefeuille de la guerre. Mais ce dernier déclina de nouveau cette offre, si honorable pour lui, et soumit directement ses raisons au roi. « Mon éloignement pour le département de la guerre, disait-il, s'est encore augmenté depuis la rentrée des Chambres, depuis que je vois le silence des ministres sur la loi militaire, qu'il est si urgent de faire voter, et dont, je l'avoue, je ne suis pas propre à soutenir la discussion. » Il ajoutait

(1) A cette occasion, le général Evain lui écrivait :

« C'est avec un plaisir bien vif et bien sincère que je vous annonce que Sa Majesté a signé l'arrêté qui vous confère le grade de général de division, comme récompense des services éminents que vous avez rendus à l'État pendant votre ministère des affaires étrangères et vos négociations à Londres, qui nous ont procuré le *statu quo* avantageux dont nous jouissons depuis la convention du 21 mai 1833, et comme un nouveau témoignage de sa satisfaction, pour vos projets de défense du royaume qui nous garantissent celle de notre frontière du Nord... »

que son caractère ne pourrait d'ailleurs s'accommoder de cette constante longanimité qui distinguait le général Evain dans la discussion de ses budgets. Refusant pour lui-même le ministère, le général Goblet proposa au roi de le confier au colonel Willmar, et cette désignation fut approuvée.

Quelque temps après (14 mai 1836), les électeurs de Bruxelles donnaient un nouveau témoignage de leur confiance à l'ancien ministre des affaires étrangères, en l'appelant pour la seconde fois à la Chambre des représentants.

Grâce à la haute et persévérante confiance que lui témoignait le roi Léopold, le général Goblet, après avoir pris une grande part à la fondation du royaume de Belgique, eut également l'honneur de participer à l'affermissement des institutions constitutionnelles en Portugal. Le 2 septembre 1836, le Roi écrivait d'Ostende à M. de Muelenaere :

« M. Vande Weyer désire, à cause de sa santé, ne pas rester plus longtemps à Lisbonne ; cependant, il croit absolument nécessaire que son successeur soit initié par lui aux affaires, et qu'il puisse le présenter, avant son départ, aux hommes influents du pays.

« Mon choix vous est connu depuis ce printemps ; le général Goblet est plus que jamais l'homme qui convient, et il est même très-désiré comme militaire.

« Cette place est d'une grande importance pour la politique belge ; il vous est connu que de tous les pays de l'Europe, le Portugal est le pays que l'Angleterre a pris le plus spécialement sous sa protection. Cette position des choses ne date point d'hier, et, quel que puisse être le ministère en Angleterre, le Portugal lui sera toujours cher et un objet de sollicitude. Vous savez que le parti conservatif en Angleterre n'aime nullement la Belgique ; *il est donc d'une haute importance qu'elle ait un point de contact avec l'Angleterre qui soit un lien avec elle, quel que puisse être le parti politique qui la gouvernerait.*

« Ce lien, nous le trouvons dans nos relations avec le Portugal et par la position qu'elles donnent au ministre de Belgique. Le général Goblet remplira bien cette mission, car il est bien vu du Roi et du duc de Wellington, et également de lord Palmerston et de son parti, circonstance rare et fort heureuse.

« Je suis entré dans ces détails moins pour vous, car vous comprenez parfaitement leur importance, que pour vous fournir des arguments contre ces politiques, si nombreux chez nous, qui grognent contre toute chose qu'ils ne comprennent pas...

« L'Angleterre est pour la Belgique une alliée précieuse, car elle seule peut la protéger contre des ennemis qui craindraient peu toute autre puissance. Il est pour cette raison d'une importance vitale pour nous de *multiplier les liens* qui nous unissent à elle. Quand on a agité le mariage de mon neveu (*) avec dona Maria, j'ai encouragé cette idée, comme entrant essentiellement dans notre politique ; nos

(*) Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg Kohary.

ennemis politiques, pour la même raison, voyaient ce mariage avec un déplaisir extrême... »

Le général Goblet, qui se trouvait alors à Ostende avec le roi, l'accompagna à Londres. Il y prolongea son séjour pour exciter la sollicitude du cabinet anglais en faveur des jeunes parents du roi des Belges et pour obtenir, a-t-il dit lui-même, une intervention efficace de l'Angleterre en faveur de la monarchie portugaise. Cette tentative échoua, lord Palmerston ne voulant point abandonner le principe de non-intervention. Le général revint à Londres au mois d'octobre, chargé de renouveler ses démarches dans le même sens. Il devait tâcher d'obtenir du cabinet anglais que la reine dona Maria fût mise sous la protection de la flotte britannique et que celle-ci se chargeât de transporter à Lisbonne les troupes belges que la reine demanderait à son oncle. Les scrupules de lord Palmerston parurent céder devant les observations de l'envoyé du roi Léopold ; mais des événements imprévus allaient encore déjouer les plans qu'il s'agissait de réaliser. Les journées dites de novembre ayant assuré à Lisbonne la victoire des progressistes, il ne s'agissait plus de lutter contre eux : il fallait consolider le trône en l'identifiant en quelque sorte avec les insti-

tutions libérales du Portugal; il fallait faire agir la royauté, la mettre en communication avec la nation, lui rendre enfin son importance et sa popularité. Le roi Léopold était d'avis que lorsque la royauté s'efface pendant trop longtemps, elle finit par devenir réellement inutile et par ne plus remplir aucun objet.

Nommé, le 22 juin 1837, envoyé extraordinaire en Portugal, le général Goblet quitta Bruxelles le 4 juillet; après un court séjour à Londres, il arrivait le 26 dans le Tage (¹). C'était une tâche éminemment délicate qu'il s'agissait de remplir. Comme l'écrivait au nouvel envoyé le comte de Lavradio, celui-là même qui avait négocié le mariage du prince de Cobourg et de dona Maria : « Votre tâche est bien difficile, et malgré vos talents et votre connaissance des affaires, permettez-moi de vous observer que vous vous trouverez souvent embarrassé, parce

(¹) Déjà, en 1833, pendant un autre séjour dans la capitale de l'Angleterre, le général Goblet avait été en relations avec le célèbre Mendizabal, et avait facilité les enrôlements qui se faisaient en Belgique pour la cause de dona Maria. Mendizabal lui écrivait, en lui exprimant sa gratitude patriotique (18 septembre 1833) : « Votre Excellence m'a dit que la cause du Portugal était aussi celle de la Belgique, et rien n'est plus vrai... »

que ce malheureux pays ne ressemble en rien au reste du monde civilisé. » Chargé par le roi Léopold d'être le conseiller de la jeune reine et du prince-époux, le général Goblet accepta courageusement cette mission de famille, bien qu'il n'eût, selon ses expressions, que des instructions vagues et élastiques sur la voie à suivre. Pendant trois mois, il resta même livré à sa propre initiative. Enfin, le 2 octobre, le roi Léopold lui écrivit une longue et remarquable dépêche, dans laquelle, après avoir rendu hommage à son habile clairvoyance, il lui indiquait le but qu'il s'agissait d'atteindre. Laissons parler le roi Léopold :

« C'est vers l'administration intérieure et vers les intérêts financiers du pays que les regards de la royauté doivent se tourner. Vous avez pu vous convaincre que les branches diverses de l'administration proprement dite avaient été jusqu'ici laissées dans l'oubli. C'est une conséquence naturelle de la préoccupation dans laquelle on a constamment vécu. Le sort des intérêts les plus élevés était disputé ; on n'a accordé aucune attention aux détails et aux affaires pratiques. Lorsque le moment de l'effervescence sera passé et qu'après avoir obtenu le triomphe de certains principes, on en viendra à songer aux moyens d'exister, on sentira nécessairement une tendance vers des idées plus calmes et plus pratiques.

« Un pays ne peut vivre, à défaut de ressources actuel-

les, que par son crédit, et les besoins financiers, lorsqu'ils sont envisagés sérieusement, ramènent ordinairement à des principes de modération, sans lesquels on s'aperçoit bientôt qu'il est impossible d'inspirer de la confiance.

« Le roi et la reine de Portugal ont, grâce à leur âge, un vaste avenir devant eux. Ils peuvent donc s'en fier au temps du soin d'amener bien des résultats que la précipitation et l'impatience manqueraient à coup sûr. S'il se rencontre parmi les hommes qui se présenteront à eux quelques gens de valeur et de *conscience*, susceptibles de constance et de dévouement, les souverains ne doivent pas manquer de les protéger et de les soutenir dans leurs efforts. Vous êtes sur les lieux, vous connaîtrez de plus en plus les individualités du pays, et vous vous trouverez à même de donner de bons conseils relativement aux personnes. Abstenez-vous donc pour le moment de toute idée de contre-révolution et persuadez-vous que l'action du temps, si elle est lente, est cependant puissante. Dans dix ans d'ici, le roi et la reine seront encore de jeunes souverains, et ce qu'ils obtiendront spontanément du pays par la seule influence des circonstances sera plus solide que ce qu'on pourrait obtenir par un effort momentané. Je pourrais citer utilement ce qui s'est passé sous mes yeux en Belgique.

« Je viens de faire un voyage à Gand et d'y constater un progrès sensible dans la marche de l'opinion. Si j'avais tenté d'amener, il y a deux ou trois ans, ce qui se réalise de soi-même aujourd'hui, j'aurais probablement échoué. Je crois pouvoir être assuré maintenant qu'il n'y aura plus à Gand de mouvement rétrograde et que les progrès y sont réels et certains. C'est l'histoire de toutes les révolutions politiques; elles ne se calment réellement que par la patience et la modération.

« La cour a vécu jusqu'ici trop éloignée de la nation portugaise. Votre influence doit tendre à ce que cet état de choses ne se continue pas. Il est désirable que non-seulement la maison du roi et de la reine se compose et s'organise, mais encore qu'il se forme autant que possible autour du trône une société portugaise, qui établisse un point de contact entre la cour et la nation.

« J'écris à mon neveu dans ce sens et je vous recommande de lui rappeler cet objet que je considère comme important et très-négligé jusqu'à présent .. »

Pendant un an, le général Goblet consacra des efforts persévérants et heureux à constituer et à consolider, au milieu des plus violentes discordes, un parti intermédiaire, ni anarchiste, ni réactionnaire, mais résolu à soutenir à la fois la dynastie nationale et les libérales institutions que le Portugal devait à don Pedro.

Le 12 décembre 1837, M. Van Praet lui écrivait officiellement : « Le roi s'applaudit tous les jours, au milieu des circonstances difficiles où se trouve la Péninsule, de pouvoir correspondre avec un agent aussi éclairé, d'aussi bon conseil que vous. Vos rapports resteront dans le souvenir du roi comme des documents d'un grand prix, qui font infiniment d'honneur à votre tact et à votre sagacité. » Il lui écrivait encore, le 2 février suivant : « Les lettres que le roi reçoit

de Lisbonne et ses communications indirectes avec le Portugal lui donnent la plus favorable idée de votre conduite politique. Tout le monde se loue beaucoup de vous, et vos services ne sont pas aussi obscurs que vous vous les représentez ⁽¹⁾. » Un vote peu bienveillant vint toute-

(¹) Dans une lettre intime du 20 mars 1838, le général Goblet s'exprimait en ces termes :

« ... Je ne suis pas même exempt d'incidents tant soit peu burlesques en eux-mêmes et assez sérieux dans leurs conséquences. En effet, ne pouvant pas me trouver avec les ministres dans le cabinet de la reine et cependant, dans des moments aussi critiques, devant me soumettre à tout pour en être le plus près possible, il m'arrive quelquefois de prendre poste dans une chambre du palais qui n'est pas toujours éclairée. Je me trouvais dans cette position dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, tandis qu'on discutait avec chaleur dans une pièce voisine : tout à coup un individu se précipite vers moi ; nous nous heurtons, nous nous empoignons machinalement, et qu'ai-je senti ? un homme mutilé, le président du conseil lui-même (*). Celui-ci, vivement préoccupé, se dégagea, continua sa course et je restai convaincu que, n'ayant pas, comme lui, de lacune dans mon individu qui pût me faire distinguer dans une nuit profonde, il avait pu me prendre pour tout autre que je n'étais ; mais ne voilà-t-il pas qu'à notre première rencontre, il me prouve le contraire en se mettant à rire de notre aventure. Vous

(*) Le vicomte Sa da Bandeira était amputé du bras droit.

fois démontrer que ces services n'étaient guère appréciés par la majorité de la Chambre des représentants de la Belgique. Le prince de Metternich, entre autres, fut très-frappé de cette décision et de ce que, à Bruxelles, on ne voyait pas l'avantage qu'il y avait pour le pays à faire tout ce qui était en son pouvoir pour soutenir un neveu du roi Léopold sur un trône étranger.

Mais il nous paraît inutile de nous appesantir davantage sur le Portugal, bien que la mission dont nous avons indiqué quelques incidents forme sans aucun doute un des épisodes les plus intéressants de la longue carrière du général Goblet. Cet épisode, on le sait, a été retracé avec un grand charme et une rigoureuse exactitude dans un ouvrage expressément consacré à exposer les vicissitudes qui ont accompagné les débuts de la dynastie des Cobourg dans l'ancienne Lusitanie (1).

voyez que cet homme a le droit de dire que je ne me contente pas de me trouver moralement très-souvent sur son chemin, mais qu'il faut encore que je le heurte matériellement. Il est possible qu'en vous citant cet incident vous ayez encore une plus juste idée d'une position qui sort de toutes les règles et qui par suite n'est pas tenable indéfiniment... »

(1) *L'établissement des Cobourg en Portugal*. Étude sur les débuts d'une monarchie constitutionnelle. Écrit sous les

Pour récompenser des services exceptionnels, la reine dona Maria, par des lettres patentes du 21 juin 1868, confirmées ensuite par le roi Léopold, éleva le général Goblet à la grandesse sous le titre de *comte d'Alviella*, du nom de l'un des domaines de la maison de Bragance⁽¹⁾.

yeux du lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ancien envoyé de Belgique à Lisbonne, par E. GOBLET D'ALVIELLA, docteur en sciences politiques et administratives. (Bruxelles, 1869, in-12, de 399 pages.)

(¹) « Dona Maria, par la grâce de Dieu et par la constitution de la monarchie, reine de Portugal et des Algarves, etc., etc., faisons savoir à ceux qui les présentes verront, que désirant donner un témoignage de bienveillance particulière au général Albert-Joseph Goblet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, pour les preuves positives qu'il a données d'un intérêt efficace et actif pour le triomphe et glorieux succès de la cause portugaise, lorsque en 1833 il était ministre des affaires étrangères; voulant aussi, dans sa personne, témoigner ma reconnaissance des secours philanthropiques donnés en Belgique aux émigrés portugais, et ayant en outre égard au zèle et à l'attachement que le susdit général a constamment montrés en faveur de la nation portugaise, comme aussi la haute opinion que j'ai de lui et l'estime spéciale qu'il a su m'inspirer, dans tout le cours de la mission qui lui fut confiée près de ma personne, j'ai trouvé bon de l'élever à la grandesse de ces royaumes sous le titre de comte d'Alviella, et ordonnons que ledit général Albert-

Au moment de s'embarquer pour l'Angleterre, le général écrivait au roi des Belges (Lisbonne, 25 juin 1838) : « Je voudrais quitter le Portugal avec la satisfaction de laisser le pays dans une meilleure situation qu'à mon arrivée; l'année a été bien pleine et bien difficile pour la couronne, mais enfin, les résultats ont été tels, qu'au découragement a succédé à l'espoir chez les jeunes souverains. Je serais bien heureux de pouvoir penser que j'ai pu contribuer en quelque chose à un changement qui sera peut-être l'origine de la stabilité du gouvernement dans ce pays. » Ces vues concordent avec celles de lord Palmerston, qui parlait toujours du Portugal avec l'accent d'une entière confiance. « Laissez passer la crise, disait-il, et vous verrez le Portugal aussi prospère et aussi tranquille qu'aucun pays que je connaisse. »

Le général Goblet débarqua à Londres quelques jours après le couronnement de la reine Victoria. On sait que le maréchal Soult avait représenté le roi Louis-Philippe dans cette

Joseph Goblet s'appelle désormais comte d'Alviella, et qu'à ce titre, il jouisse de tous les honneurs, prééminences, prérogatives et exemptions qu'ont et qu'ont eus, dont profitent et profiteront toujours les comtes de ces royaumes, comme il leur appartient par le droit, l'usage et l'ancienne coutume....»

imposante cérémonie. Le général Goblet, qui n'avait plus revu son ancien chef depuis 1814, l'aperçut engagé dans un intéressant entretien avec le duc de Wellington. Le maréchal tourna les yeux de son côté et le reconnut : alors l'ancien commandant du génie à Saint-Sébastien s'approcha et put donner la main en même temps aux deux anciens et illustres adversaires.

Le 1^{er} septembre, il reprenait les fonctions d'inspecteur général du génie. C'était le moment où disparaissait l'heureux *statu quo* à l'établissement duquel il avait si efficacement coopéré en 1833. Cinq mois s'étaient écoulés depuis que le roi Guillaume avait fait notifier brusquement à Londres son adhésion au traité des vingt-quatre articles. La conférence devant reprendre ses délibérations, le roi Léopold se proposait d'adjoindre de nouveau le général Goblet à M. Vande Weyer. Mais le premier, certain que l'Europe maintiendrait, quant au territoire, les résolutions consignées dans le traité du 15 novembre 1831, déclara qu'une pareille conviction ne pouvait rendre son concours utile. Il résolut donc de se concentrer dans ses fonctions militaires (¹).

(¹) Le général-major John J. Jones, auquel le général

Les nouvelles négociations confiées à M. Vande Weyer furent laborieuses et souvent pénibles. Un homme d'État dont la renommée devait encore grandir, le vicomte Sa da Bandeira, écrivait au général Goblet (Lisbonne, 10 janvier 1839) : « La question présente de la Belgique excite partout la plus grande sensation. En opposition avec la volonté des grandes puissances, il faudra toute la sagesse de S. M. le roi Léopold pour que le dénouement de cette grande question soit conforme aux désirs des Belges. Je fais les vœux les plus sincères pour la conservation de l'intégrité et de la prospérité de votre belle patrie. »

Le traité du 19 avril 1839 vint mettre fin au différend hollando-belge et clore la révolution de septembre 1830.

Jusqu'alors, à l'exception de l'Autriche et de

Goblet avait fait obtenir l'autorisation de visiter les forteresses de la Belgique, lui mandait (Londres, 4 octobre 1838) que le duc de Wellington avait entendu avec beaucoup de satisfaction les détails qu'il lui avait donnés sur l'état de ces forteresses. « Mon dernier voyage, ajoutait-il, m'a fait concevoir la plus haute considération pour la nation belge ; et j'estime que c'est un devoir pour tout Anglais de s'efforcer de rendre ce peuple fort et heureux et de défendre son indépendance envers et contre tous... »

la Prusse, qui faisaient partie de la conférence de Londres, les autres membres de la Confédération germanique n'avaient pas reconnu la Belgique comme nation indépendante. Le cabinet de Bruxelles prit l'initiative nécessaire pour étendre aux autres États de l'Allemagne les relations diplomatiques établies avec les cours de Vienne et de Berlin. En conséquence, des envoyés extraordinaires furent désignés pour notifier aux différents souverains l'avènement du roi Léopold au trône de Belgique. Le général Goblet devait se rendre près des cours royales de Saxe et de Hanovre, des cours grand-ducales de Saxe-Weimar, d'Oldenbourg, de Mecklenbourg-Schwérin et de Mecklenbourg-Strélitz, des cours ducaux de Saxe-Cobourg-Gotha, de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Meiningen, et enfin, dans les villes libres de Brême, de Lubeck et de Hambourg.

Le général partit pour l'Allemagne le 3 août 1839 et se rendit d'abord à Cobourg, où, en l'absence du duc régnant, le duc Ernest de Wurtemberg lui fit les honneurs de la résidence. Après avoir ensuite passé deux jours à Carlsbad avec le duc Ernest de Saxe-Cobourg, il se rendit à Tœplitz, où il se mit en rapport avec quelques hommes politiques qui pouvaient lui

donner d'utiles renseignements pour les diverses situations où il devait se trouver. Le 21, il arriva à Dresde, et, le 24, le roi Frédéric-Auguste le reçut officiellement au château de Pilnitz ; c'était le jour anniversaire des résolutions du congrès qui, en 1791, y avait jeté les fondements de la première coalition contre la France. Le 3 septembre, le général arrivait à Weimar. Ici, diverses circonstances et les dispositions bien connues de la grande-duchesse, sœur de l'empereur de Russie et de la princesse d'Orange, rendaient sa mission plus délicate, et sa position avait encore cela de particulier, que, quelques années auparavant, il avait paru à cette cour sous de tout autres auspices ('). Quoi qu'il en soit, ce qu'il appréhendait n'arriva point : sa réception au château du Belvédère fut, en apparence du moins, très-gracieuse, remarquable même de la part d'une cour qui n'avait pu voir qu'avec beaucoup de regrets l'émancipation de la Belgique.

Après un court séjour à Meiningen, le général se rendit à Hanovre, où il arriva le 12. Le roi Ernest-Auguste, devant partir le 15, ajourna la réception. Lorsque, le 28, l'envoyé du roi

(') Voir ci-dessus, p. 34.

Léopold eut été admis officiellement, Ernest-Auguste lui parla de manière à le laisser persuadé qu'il était fort attentif à tout ce qui concernait la Belgique et son souverain. Au fond, le roi de Hanovre, chef du parti ultra-tory en Angleterre, conservait de l'humeur contre la révolution belge et contre le prince qui avait accepté la couronne des mains du Congrès national (1).

Le passage de l'envoyé belge par Schwérin et Strélitz n'offrit aucun incident remarquable. Le haut sénat de Lubeck, celui de Hambourg et celui de Brême lui firent un accueil à la fois

(1) C'est ce qu'indiquaient, ce semble, les termes laconiques de la lettre suivante destinée au roi Léopold :

« Monsieur mon frère et neveu, c'est avec un véritable plaisir que j'ai reçu la lettre du 19 juillet dernier, que Votre Majesté a bien voulu me faire remettre par son envoyé extraordinaire, M. le comte Goblet d'Alviella. Je prie Votre Majesté d'être persuadée que je partage sincèrement le désir d'entretenir les relations les plus amicales entre nos cours et États, et d'agréer l'assurance de la haute estime et de l'affection avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère et neveu,

« De Votre Majesté

« Le bon frère et oncle

« ERNEST-AUGUSTE.

« Hanovre, 29 septembre 1839. »

honorable et cordial. Il eut également à se louer du grand-duc d'Oldenbourg.

Partout le général s'était efforcé de combattre les préventions qui existaient encore contre la révolution belge. Après son retour à Bruxelles, il adressa au ministre des affaires étrangères, le 6 décembre 1839, un rapport qui traitait des points suivants : 1^o les intentions de l'Allemagne à l'égard de la Belgique; 2^o les vues particulières des princes régnants relativement au même objet; 3^o les moyens qui paraissaient les plus propres à faire naître, à maintenir ou à développer leurs bonnes dispositions envers nous. Ce document mérite encore d'être lu aujourd'hui : il révèle un esprit sagace et prévoyant.

Aussi le roi eût-il désiré trouver pour l'habile et sage diplomate un poste en rapport avec les services qu'il avait rendus. Un instant, il avait songé à Vienne; mais le général ne trouvait pas dans le ministère des dispositions aussi favorables. M. de Theux, tout en ayant pour lui une haute estime, ne se pressait pas de prendre une détermination, et ce ministre quitta la direction des affaires sans avoir réalisé le désir du roi.

L'année suivante (1841), le général Goblet accompagna deux fois le roi Léopold en Angle-

terre. Au mois de février, il assista officiellement, dans le palais de Buckingham, au baptême de la princesse royale (1). Au mois de juillet, il revint à Windsor, avec le roi, la reine et le duc de Brabant, et ce jeune prince étant tombé malade, le général Goblet resta pendant plusieurs semaines au château avec la reine des Belges.

Cependant le général désirait vivement rentrer dans la diplomatie, encouragé, même aiguillonné par ceux qui avaient été en position d'apprécier ses hautes qualités. Un de ceux-là lui écrivait à cette époque même : « Je me regarderais comme un mauvais serviteur du Roi si je pouvais oublier un seul instant ce que

(1) Il figure dans la belle planche lithographique faite par ordre de la reine Victoria et où cette cérémonie est représentée. Le général la racontait en ces termes dans une lettre intime (11 février 1841) :

« On s'est réuni à six heures et demie pour le baptême, qui a eu lieu dans le palais même ; quatre-vingts personnes y assistaient : c'était une fête de famille qui recevait beaucoup d'éclat des personnages qui s'y trouvaient et du resplendissant des appartements ; il y a eu grand dîner et soirée plus amusante que de coutume, parce que l'on était plus de monde. Il est difficile d'exprimer combien le duc de Wellington, lord Palmerston et lord Minto ont été affables et agréables pour moi. Aujourd'hui nous rentrons dans les habitudes ordinaires... »

vous avez fait et été dans ce pays ; mais tout le monde n'a pas assisté à ces choses comme moi, et, en bonne justice, il faut faire une différence entre les uns et les autres. »

Le comte de Briey, ministre des affaires étrangères dans le cabinet que présidait M. Nothomb, offrit au général Goblet la légation de Francfort, mais en y attachant certaines réserves. Le général lui répondit : « La part que j'ai prise aux négociations importantes dans les temps difficiles, et les témoignages de confiance dont le Roi a daigné si souvent m'honorer, ont pu entretenir en moi le désir d'être de nouveau employé à l'étranger, mais vous concevez facilement que ces mêmes circonstances ne me permettent pas d'accepter des fonctions diplomatiques sans quelque chance d'une nomination sérieuse... »

Quelques mois après, le général Goblet remplaçait M. de Briey au ministère des affaires étrangères et contre-signait l'arrêté qui nommait son prédécesseur envoyé de Belgique à Francfort.



V

Les progrès incontestables de l'opposition libérale, la retraite successive de trois membres du cabinet, les dissidences qui régnaient entre les ministres restants, d'autres causes encore déterminèrent la reconstitution de l'administration formée par M. Nothomb le 13 avril 1844. Dans la situation où se trouvaient les partis, le Roi se persuada que la présence du général Goblet au sein d'un ministère nouveau pourrait donner à celui-ci un caractère évident d'impartialité, en contre-balançant d'autres éléments, et calmer l'impatience et l'irritation qui se propageaient dans le pays. Mais l'ancien chef du

cabinet de 1832 déclina les premières ouvertures qui lui furent faites ; il ne désirait point s'exposer de nouveau aux orages de la politique ; au reste, il ne savait jusqu'à quel point il pourrait faire prédominer ses opinions et attacher la fraction modérée de son parti à l'administration qu'il s'agissait de reconstituer. On eut beaucoup de peine à vaincre sa répugnance et à triompher de ses scrupules. Il ne se rendit qu'aux instances réitérées du Roi, qui avait réclamé son concours comme un service personnel. En cédant enfin à la demande du souverain, il ne dissimula point que son acquiescement pourrait un jour entraîner pour lui des conséquences désagréables.

Le 16 avril 1843, il devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet nouveau où M. Nothomb conservait le portefeuille de l'intérieur. Le département des travaux publics fut confié à M. Dechamps, l'un des orateurs les plus éminents de l'opinion catholique. M. Mercier, qui avait fait partie du cabinet libéral de 1840, et M. le baron d'Anethan, avocat général à la cour d'appel de Bruxelles, reçurent les portefeuilles des finances et de la justice. L'un et l'autre passant pour appartenir notoirement à l'opinion libérale, le cabinet, tout en conservant un carac-

tère mixte, semblait néanmoins se rapprocher plutôt de la gauche que de la droite ⁽¹⁾. Le général Goblet avait attaché une condition à son entrée au ministère : c'est que le choix du souverain serait en quelque sorte ratifié par le corps électoral. Les électeurs du district de Tournai, à qui sa candidature fut proposée, le choisirent à une grande majorité, sans qu'il eût fait la moindre démarche pour obtenir cet honneur. Les amis du général, le sénateur Dumon, entre autres, lui avaient prédit qu'il aurait de la peine à passer : néanmoins il triompha ⁽²⁾.

(1) Un ancien soldat de l'empire, M. le général Dupont, occupa le poste de ministre de la guerre.

(2) De nombreuses félicitations, comme toujours en pareil cas, furent adressées au nouveau ministre des affaires étrangères. Ne pouvant les citer toutes, choisissons. Le général Lamarre lui écrivait de Paris (30 juin 1843), que le temps et les dignités ne lui avaient pas fait oublier son ancien colonel du 1^{er} régiment du génie, en garnison à Saint-Omer en 1815. Le comte Charles de Marnix, alors ministre résident en Espagne, lui adressait des compliments qui sortaient des formules banales. Un peu plus tard, M. de Marnix mandait au général que pour sauver M. Olozaga, accusé par la reine Isabelle de contrainte odieuse, et menacé d'être mis en arrestation par les cortès, il lui avait remis un passeport. « ... Je dirai tout et franchement à M. Gonzalez-Bravo

Le cabinet du 16 avril 1843, accueilli d'abord avec une certaine faveur, n'était pas destiné à calmer, comme on l'espérait, l'antagonisme toujours croissant des deux opinions parlementaires. Le général Goblet, de même que MM. Mercier et d'Anethan, n'avait consenti à faire partie du nouveau ministère qu'à la condition qu'il ne fût pas la continuation du précédent. Or, dès avant l'ouverture des Chambres, le cabinet faillit se dissoudre à cause de cette *prétention* des nouveaux membres. Le ministre de l'intérieur déclarait que ce serait pour lui un affront et une insulte pour la majorité qui l'avait soutenu. Un médiateur rétablit la paix en conseillant de laisser dormir pareille question qui, soulevée dans les Chambres, pourrait avoir de graves conséquences.

Les libéraux se défiaient des ministres qui s'étaient associés à M. Nothomb; les catholiques suspectaient également les tendances d'une administration qui avait cherché sa principale force dans l'opinion libérale. Quant au

comme je l'ai dit au duc de Glucksberg (écrivait-il le 31 décembre 1843). J'ai fait pour M. Olozaga très-peu de chose, comparativement à ce que j'ai fait pour le général de la Concha, que j'ai eu chez moi six semaines lorsqu'il fut condamné à mort avec le général Léon... »

général Goblet, il assistait passivement à toutes ces compétitions, à tous ces débats, à tous ces désaccords qui révélaient les dangereux écueils contre lesquels devait se heurter sans cesse un ministère chargé de la lourde tâche de modérer et de contenir les partis, au risque de les mécontenter tous. Il gardait l'attitude réservée que lui imposait sa position particulière, se renfermant autant que possible dans les attributions de son département.

Laissant donc pour un autre récit l'exposé des mémorables débats qui marquèrent les sessions parlementaires de 1843 à 1845, nous nous bornerons à indiquer succinctement les nouveaux services rendus par le général Goblet, comme ministre des affaires étrangères.

Un de ses premiers actes fut la part qu'il prit à de laborieuses négociations commerciales avec la France, entamées (octobre 1843), sous les auspices du roi Léopold, alors au château de Saint-Cloud, par le prince de Ligne et M. Van Praet. En même temps s'engagèrent avec la Prusse des pourparlers qui aboutirent plus promptement. Le 1^{er} septembre 1844, le général Goblet signait le traité conclu entre la Belgique et les États composant le *Zollverein*. « Ce traité, disait M. de Decker, rapporteur

de la section centrale chargée de son examen, est de la part de ces populations allemandes, avec lesquelles nous avons eu une si longue communauté de souvenirs historiques, un premier et solennel acte de foi dans l'avenir de la nation belge ; ce traité est la consécration officielle de la neutralité de la Belgique. »

Telle était aussi l'opinion du ministre qui y avait apposé sa signature. Nul mieux que lui n'avait compris la position faite à la Belgique par les événements de 1830. Négociateur du traité des forteresses en 1831, plénipotentiaire à la conférence de Londres en 1832, promoteur de l'intervention anglo-française pour l'affranchissement du territoire national, il avait non-seulement une idée nette des prérogatives attachées à l'indépendance et à la neutralité de la Belgique, mais, en outre, il avait un des premiers, et avec succès, mis à l'épreuve nos obligations envers l'Europe et les engagements de l'Europe envers notre pays. Dans un débat sur l'organisation de l'armée, qui suivit la conclusion du traité avec le Zollverein, le général Goblet signala, avec une remarquable netteté, la grande différence qui existait entre la pensée constitutive du royaume de Belgique et celle qui domina la création du royaume des

Pays-Bas. Il dit, pour résumer ces considérations, que le royaume de Belgique devait sa fondation à l'union de tous les grands pouvoirs européens, et que c'était là un des caractères essentiels de son existence (1).

Alors cessèrent les préventions qui régnaient depuis 1834 contre le général Goblet à la cour de Berlin. Le baron Bulow, ministre des affaires étrangères, mieux informé des détails de l'incident diplomatique de 1834, écrivait dix ans après (14 octobre 1844) qu'il lui était bien agréable de pouvoir continuer à rendre à son collègue de Bruxelles la justice qui lui était due. Et, en lui transmettant, le 6 janvier suivant, le brevet de la grand'croix de l'ordre de l'Aigle Rouge, il disait : « . . . Les services signalés que Votre Excellence a rendus non-seulement à son pays, mais à toute l'Allemagne associée en matière de douanes, en coopérant efficacement à amener la conclusion du traité du 1^{er} septembre, lui avaient acquis de justes titres à la reconnaissance du gouvernement. »

Le traité avec le *Zollverein* était, à tous égards, un acte d'une haute importance; aussi

(1) Chambre des représentants, 8 avril 1845. *Annales parlementaires* (session de 1844-1845), p. 1273.

n'avons-nous pas été surpris en trouvant, dans les lettres qui furent adressées au ministre belge, ces paroles amères : « . . . Si dans les États constitutionnels, si favorables au développement des petits intérêts personnels ou de coterie, les petites passions permettaient d'apercevoir nettement les grands intérêts nationaux, le parlement belge se serait levé comme un seul homme pour saluer d'un cri de reconnaissance les ministres qui leur apportaient ce traité. . . »

Ce fut également sous le ministère du général Goblet que l'on parvint à vider tous les différends qui se rattachaient encore au traité conclu avec les Pays-Bas, et à jeter les bases d'un arrangement commercial. Le général avait noué des relations amicales, étroites même, avec M. Rochussen, alors représentant du roi Guillaume II à Bruxelles, et cet homme d'État professait la plus grande sympathie pour le ministre belge (1).

(1) Nommé gouverneur général des Indes orientales, M. Rochussen, déjà à bord de la frégate royale le *Jason*, en rade de Flessingue, se souvenait encore du général Goblet, et lui écrivait (30 mai 1845) : « J'ai regretté que je n'aie pas pu vous serrer la main avant mon départ de Bruxelles, et vous dire combien je vous apprécie et vous aime. Vous le savez et nous nous sommes compris dès mon

Les négociations commerciales qui se poursuivaient simultanément avec divers pays amenèrent, à la fin de 1844, un nuage entre le roi Léopold et le général Goblet. Le premier, par une lettre écrite des Tuileries, le 17 décembre, mandait à son ministre des affaires étrangères qu'il ne partagerait pas avec son conseil la responsabilité d'un événement aussi désastreux que le serait le non-renouvellement de la convention linière conclue en 1843 avec la France, et le pria de provoquer sur ce grave sujet une nouvelle délibération. Le conseil ne fut pas de l'avis du Roi, et le général lui écrivit (21 décembre) :

« ... On y a pris en très-sérieuse attention les observations de Votre Majesté et on n'a pu se dissimuler les graves événements que l'avenir nous réserve. Mais les ministres se sont séparés, pénétrés d'un profond sentiment de regret de ne pouvoir, dans l'état actuel des choses, prendre les mesures qui peut-être apporteraient en France quelques améliorations à l'état des esprits, en ce qui concerne la Belgique.

« Je suis entré ultérieurement en relation avec mes collègues de l'intérieur et des finances, qui, comme signataires de l'arrêté du 14 juillet, sont les mieux en position de savoir jusqu'à quel point il leur serait possible d'appor-

arrivée à Bruxelles.... Avant de quitter l'Europe, je veux vous dire encore un adieu bien cordial... »

ter la modification désirée à cet arrêté, et j'ai continué à les trouver profondément convaincus de l'impossibilité de faire comprendre aux Chambres la nécessité de nouvelles concessions, pour n'obtenir en retour qu'un simple espoir d'avantages éventuels. »

Les résultats des élections de 1845, désastreux pour le ministère, ne surprirent pas le général Goblet. La majorité qui avait soutenu M. Nothomb n'était pas détruite, à la vérité, mais elle était ébranlée à tel point que cet homme d'État crut devoir se retirer. Il avait déployé, reconnaissons-le, de grands talents pour faire triompher la politique unioniste sous les auspices de laquelle s'était accomplie la révolution de 1830. Mais depuis la conclusion de nos différends avec la Hollande, on était entré dans une autre voie : les partis, coalisés naguère contre l'ennemi commun, avaient repris leurs tendances et leurs aspirations propres. M. Nothomb avait lutté courageusement contre cette reprise d'hostilités qu'il croyait fatales; il succombait comme tombe, sur le champ de bataille, le chef vaillant que ses soldats abandonnent.

Les autres ministres avaient également remis leurs portefeuilles à la disposition de la couronne. En acceptant la démission de M. No-

thomb, le Roi eût désiré accepter en même temps celle du ministre des affaires étrangères. Mais tel n'était pas l'avis du général Goblet. Quoiqu'il ne fût nullement à conserver le pouvoir, il faisait remarquer que ce n'était pas l'opinion dont il était le représentant qui avait été atteinte et que conséquemment une démission collective produirait un fâcheux résultat.

Le 23 juin, le ministre des affaires étrangères adressa la circulaire suivante aux agents diplomatiques belges :

« Vous connaissez le résultat de la lutte électorale du 10 juin. Si j'ai tardé jusqu'à présent à vous en entretenir, c'est qu'il était difficile d'en apprécier nettement, dès les premiers jours, sinon le caractère, du moins la portée.

« Je ne discuterai pas les causes de l'échec qu'ont essuyé les candidats du gouvernement à Bruxelles et à Anvers. Elles sont de diverses natures. On doit faire une part aux excitations de la presse, à l'esprit de dénigrement et d'envie qu'elle a propagé, à certains incidents dont les passions ont tiré parti, à des préventions contre les personnes et à l'influence qu'ont pu exercer sur les esprits les démêlés du gouvernement français avec l'épiscopat et les discussions publiques qu'ils ont soulevées. Mais, à côté et au-dessus de ces causes locales ou accidentelles, il en est une autre malheureusement plus générale et plus profonde : c'est la tendance, dans une partie des populations, à repousser les opinions intermédiaires, mitoyennes qui se tiennent à la limite des partis.

« Le régime représentatif donne naturellement naissance à ces luttes d'opinions qu'on nomme partis. Dans toute société soumise à cette espèce de gouvernement, il se produit des agrégations d'intérêts, ayant des analogies plus ou moins marquées avec les *whigs* et les *tories* en Angleterre. La Belgique n'a pas échappé à cette loi commune.

« Dans les premières années de son indépendance nationale, les questions de politique extérieure, qui primaient toutes les autres, avaient servi de base et de drapeau à une division qu'a fait disparaître la solution de ces difficultés.

« Une autre classification s'est substituée à celle-là. Les deux partis qui existent aujourd'hui se différencient notamment en ce point, que l'un a surtout ses racines et exerce son influence la plus forte dans les campagnes, tandis que l'autre a son siège dans les villes et plus spécialement dans les grandes villes.

« La lutte entre eux est depuis quelques années très-vive. Sans être menaçante pour l'ordre, elle ne laisse pas que d'avoir ses dangers. Pour l'amortir, on a jugé que le gouvernement devait prendre son point d'appui principal d'un côté, et ses moyens principaux d'action de l'autre, c'est-à-dire que les ministères devaient être composés en majorité de libéraux, quoique soutenus particulièrement par les catholiques, afin d'arriver ainsi à une sorte de transaction par les personnes et par les choses.

« C'est là, en effet, un moyen de prévenir les violences des partis. Mais, si les cabinets formés sous cette inspiration peuvent se promettre d'heureux résultats, il existe, toutefois, pour eux un écueil ; cet écueil, le voici :

« Les libéraux arrivés au pouvoir dans ces conditions, n'y étant maintenus que par le concours d'hommes qui

appartiennent à d'autres rangs, sont exposés à devenir suspects à leurs anciens amis. Quelque désir sincère qu'ils aient de se soustraire à tout entraînement, quelque application qu'ils mettent à se tenir dans les bornes d'une sage modération et d'une loyale impartialité, ils se voient bientôt poursuivis de soupçons et en butte à des accusations incessantes. Leur mission, jugée d'un point de vue exclusif, mal comprise, mal appréciée, donne lieu à des reproches qui, tout immérités qu'ils sont, n'en ont pas moins pour effet de compromettre et d'*user* en peu de temps ceux qui les encourent. La crainte de ces injustices de l'opinion et l'exemple des ministres qui en ont été les victimes éloignent aujourd'hui du pouvoir des hommes que la situation indiquait assez naturellement au choix du Roi ; et de là sont nés les embarras qu'éprouve le cabinet à se compléter. On recule devant des récriminations prévues et l'impopularité probable d'une position devenue difficile. Ce qui augmente les répugnances des hommes politiques dont je parle, c'est que ce sont précisément leurs rangs qui ont été éclaircis par les élections du 10 juin.

« Quoi qu'il en soit, les difficultés que rencontre la reconstitution du cabinet, bien que réelles, ne sont pas insurmontables, et les efforts se continuent pour arriver à la solution de la crise. J'espère que le dénouement n'est pas très-éloigné. Le pays, au reste, l'attend avec calme. Il jouit d'une tranquillité profonde et se repose avec confiance sur la haute sagesse qui préside à ses destinées.

« Le *Moniteur belge* du 20 de ce mois vous a appris que la démission de M. Nothomb, comme ministre de l'intérieur, est la seule que, jusqu'à ce jour, Sa Majesté ait jugé à propos d'accepter. »

Déjà une certaine froideur régnait dans les relations du Roi avec le ministre des affaires étrangères, lorsque survint un nouvel incident. A la demande de M. Guizot, il avait été question d'envoyer, vers la fin de juin, un négociateur spécial à Paris pour le renouvellement de la convention commerciale du 16 juillet 1842. Le conseil, alléguant sa situation précaire, mais en réalité peu désireux de faire de nouvelles concessions à la France, combattit respectueusement le désir du roi, dans une lettre motivée, en date du 28 juin. Le roi, alors en Angleterre, fut très-contrarié de ce qu'il appelait un revirement et exprima cette contrariété en termes assez vifs. Il écrivit au général Goblet (Buckingham Palace, 1^{er} juillet 1845) : « Un petit pays qui négocie avec un voisin puissant doit profiter des moments favorables; ils ne reviennent pas si souvent qu'on est tenté de le croire. Veuillez de nouveau traiter l'affaire en conseil et me communiquer le résultat; vous êtes sous l'impression de petits événements, résultat de très-mesquines intrigues locales : il s'agit des moyens d'assurer l'existence politique de la Belgique; cette existence n'est pas tellement solide qu'il soit prudent de la compromettre comme on paraît disposé à le faire. »

Le général Goblet répondit, le 7 :

« Sire, je me suis empressé de communiquer au conseil assemblé la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser de Londres, sous la date du 4^{er} juillet.

« Le conseil a reconnu le grand intérêt qu'a la Belgique à ne pas attendre l'expiration de la convention du 16 juillet, pour négocier le renouvellement de cet acte ; il a compris la nécessité de traiter cet objet dans l'automne de cette année.

« Qu'il me soit permis, Sire, de rappeler que le conseil, désireux de se conformer aux vues de Votre Majesté et prompt à remplir ses engagements, s'est réuni aussitôt après le départ de Votre Majesté, afin d'examiner et de résoudre la question de savoir s'il était praticable et opportun d'ouvrir immédiatement la négociation.

« J'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Majesté le résultat de nos délibérations, et de lui exposer les considérations qui avaient dicté la résolution du conseil.

« L'espèce d'enquête poursuivie par MM. les ministres des finances et des travaux publics, l'opinion unanime des personnes de confiance consultées par eux, sont venues, Sire, raffermir notre conviction, qu'il importait de ne pas entreprendre en ce moment des démarches à Paris, pour le renouvellement de la convention linière.

« Toutefois, le conseil a continué de fixer son attention sur cet objet auquel Votre Majesté, dans sa sollicitude éclairée pour la prospérité du pays, attache avec raison une haute importance.

« Il reste persuadé, Sire, qu'il aurait méconnu ses devoirs et les obligations qu'il a à remplir envers Votre

Majesté, s'il ne s'était abstenu de s'engager maintenant dans cette négociation.

« D'autant plus que la délibération, qui a eu lieu à la suite de la communication de la lettre de Votre Majesté, a eu pour résultat de constater que la mesure récente de l'administration française, en ce qui touche la nuance des toiles, exercera probablement une influence défavorable très-sensible sur nos expéditions en France.

« La portée de cette mesure et la question de son maintien sont des points qu'il est indispensable d'étudier et de bien éclaircir, pour apprécier exactement la valeur réelle de l'exception qu'on nous accorde pour nos fils et nos toiles, et pour juger l'étendue des sacrifices qu'il convient de faire en vue de cette exception.

« L'aplanissement des entraves mises à la jouissance complète des avantages stipulés en faveur de nos produits liniers est spécialement du-ressort des fonctionnaires supérieurs de l'administration française. Les choses étant ainsi, le conseil est d'avis que, quant à présent et dans l'état provisoire où se trouve le ministère, on doit se borner à faire des démarches, en quelque sorte préparatoires, pour lever les difficultés existantes, et pour préparer le terrain de la négociation de manière que celle-ci puisse être ouverte au mois d'octobre prochain par le nouveau ministère, avec une entière connaissance des choses et avec l'espoir fondé d'arriver promptement à un résultat sûr et favorable (1). »

(1) Le 28 juin précédent, le général avait écrit au prince de Ligne, ambassadeur de Belgique à Paris : « ... Vous connaissez, Prince, la position du ministère. Il y a huit jours,

Le 30 juillet, lorsque le général Goblet quitta le ministère, où il n'était entré que pour donner une nouvelle preuve de son dévouement au Roi, les conséquences fâcheuses qu'il avait prévues et prédites deux ans auparavant s'étaient déjà manifestées en partie. Le caractère cordial dont étaient empreintes ses anciennes relations avec le souverain n'existait plus.

j'ai eu l'honneur de remettre au Roi ma démission ; tous mes collègues en ont fait autant ; une seule de ces démissions a été acceptée, il est vrai, avec réserve de statuer ultérieurement sur les autres ; mais des efforts ont été tentés et le seront encore au retour de Sa Majesté pour reconstituer le cabinet. On ne peut mettre en doute qu'ils ne conduisent à une solution satisfaisante, qui peut être plus prompte qu'on ne le pense généralement. Le ministère, à l'heure qu'il est, se trouve donc dans l'état le plus anormal ; il est en pleine dissolution, au su et au vu de tout le monde. Je le demande, dans de telles conditions d'existence, pourrait-il raisonnablement ouvrir une négociation qui elle-même pourrait être un obstacle nouveau à la formation du ministère futur ?.. »



VI

En sortant du ministère, le général Goblet se trouvait dans une position très-délicate. Redevenu, malgré lui, homme politique et notoirement connu pour appartenir à l'opinion libérale, que devait-il faire? Devait-il soutenir d'emblée, aveuglément, la nouvelle administration mixte formée par M. Vande Weyer? Il n'était pas injuste pour les membres de ce cabinet; il reconnaissait que celui-ci était composé d'hommes très-distingués, et il rendait hommage aux talents et au caractère de son chef. Mais comme il avait vécu lui-même dans un ministère de coalition et qu'il avait pu mesurer

par sa propre expérience les difficultés contre lesquelles on devait incessamment lutter, il se demandait si MM. Vande Weyer et Malou réussiraient là où avaient échoué MM. Nothomb et Goblet. Il désirait donc voir le nouveau ministère à l'œuvre avant de se prononcer, c'est-à-dire qu'il était loin de sa pensée de faire partie d'une opposition systématique; mais, pour le moment, il devait, croyait-il, à ses convictions, il devait à son dévouement au Roi et au pays de s'abstenir. Il refusa donc de contribuer par un vote politique à l'affermissement d'une administration dont la vocation lui paraissait louable, mais dont l'esprit lui semblait en désaccord avec les résultats électoraux. En réalité, le général Goblet ne combattit ni ne soutint le cabinet de 1845; comme membre de la gauche, il se tint dans une réserve plutôt bienveillante qu'hostile. Mais tout changea lorsque, après huit mois à peine, le ministère de 1845 tomba en dissolution pour faire place, non à une administration libérale, ainsi que l'exigeait la situation, mais à un ministère homogène dans le sens contraire. Dès lors le général Goblet se trouvait naturellement dans les rangs de l'opposition. Cette attitude donna lieu bientôt à un triste épisode.

En 1847, comme on allait procéder aux élections pour le renouvellement partiel de la Chambre, le général Goblet avait accepté la candidature que les libéraux lui offraient à Tournai. Le cabinet invita le général Prisse, ministre de la guerre, à faire près de lui une démarche qui, sous des formes courtoises, n'en avait pas moins une signification très-grave. En s'entretenant avec son vieil ami, le général Prisse déclara qu'il était chargé de lui faire savoir que le cabinet avait bien voulu garder le silence sur les votes émis dans la dernière session et sur une participation publique à l'opposition, mais qu'il regardait comme un fait beaucoup plus grave, dans la haute position qu'occupait le général Goblet comme inspecteur du génie et aide de camp du Roi, l'attitude qu'il avait prise en vue des prochaines élections, en se laissant porter à la Chambre par les adversaires déclarés du gouvernement. C'était sur cette fausse position qu'il appelait la plus sérieuse attention du général. Celui-ci avoua franchement qu'adversaire déclaré du cabinet, à cause des conséquences funestes, selon lui, de sa présence aux affaires, il lui serait pénible de sortir de la lutte dans un moment aussi intéressant : mais qu'il était disposé, si les pro-

chaines élections venaient raffermir le ministère, à renoncer au mandat que les électeurs lui auraient confié. Cette transaction ne fut pas acceptée. Alors, dans l'alternative où il se trouvait placé, le général Goblet dit que son rôle au parlement n'était pas assez essentiel au succès de son parti pour qu'il crût devoir sacrifier les fruits d'une très-longue et laborieuse carrière à la conservation d'un siège dans la Chambre.

Il fit connaître, en termes mesurés et très-réservés même, son désistement aux électeurs de Tournai ⁽¹⁾. Mais déjà avaient transpiré des détails sur la démarche du ministre de la guerre, et cette sorte de contrainte exercée sur un homme éminent par ses services avait eu

(1) « A M. le rédacteur du *Journal de Tournai*. — Bruxelles, 12 mai 1847. — Jusqu'à ce jour je n'avais entrevu aucun motif qui pût m'empêcher d'accepter la candidature que les électeurs du district de Tournai veulent bien m'offrir; mais des circonstances nouvelles me déterminent à y renoncer. — Je viens en conséquence vous prier de faire connaître ma résolution par la voie de votre journal. — J'ai à cœur d'exprimer en même temps combien j'ai été sensible au nouveau témoignage de confiance que mes concitoyens se préparaient à me donner, et aux marques de sympathie dont j'ai été honoré dans cette occasion. — Je vous remercie, Monsieur le rédacteur, de l'appui que vous avez bien voulu prêter à ma candidature, et vous prie d'agréer, etc. »

une fâcheuse influence sur l'opinion (¹). La presse se montrait impitoyable pour le ministère qui avait eu recours à des procédés aussi violents.

Vivement froissé, le général Goblet s'était plaint au Roi lui-même de l'ostracisme dont il était l'objet. Il soutenait que si, par son attitude, il affaiblissait le ministère, d'autre part, il ren-

(¹) Le colonel Pirson, membre de la Chambre, écrivait en ces termes au général Goblet (Chaufontaine, 6 juin 1847) :

« On ne peut ne pas le reconnaître, en n'acceptant pas la transaction que vous lui aviez proposée, le général Prisse s'est posé en homme de parti et a commis la triple faute :

1° D'avoir brusqué la retraite politique d'un homme éminemment gouvernemental ;

2° D'avoir enlevé à la Chambre une spécialité politique et militaire, qui ne peut y être remplacée, au budget de la guerre un soutien important et une voix assurée ;

3° Pour lui-même de s'être rendu impossible dans toute combinaison d'un futur cabinet libéral. C'est là une faute d'autant plus regrettable que le vide que vous laisserez sur nos bancs sera, mon général, grand et irréparable et que, dans des questions qui probablement ne tarderont pas à se présenter, vos talents et le poids de vos lumières nous eussent été d'autant plus nécessaires. Aussi c'est bien sincèrement et bien profondément que je déplore et les causes et le fait de votre renonciation à la candidature pour la Chambre... »

dait néanmoins service au souverain : celui-ci, étant au-dessus des partis, montrerait toute son impartialité en souffrant qu'un de ceux qui l'approchaient de près obéît à ses propres convictions. Mais ces raisons n'obtinrent point l'assentiment du Roi. Au fond, la question était délicate, et, pour la résoudre, il fallait sortir des voies ordinaires : or, le ministère, tenant compte des services exceptionnels du général Goblet, se serait-il suicidé en respectant l'indépendance parlementaire de cet homme d'État ?

Le désaccord déjà flagrant entre le souverain et son ancien ministre s'accrut lorsqu'il s'agit d'arrêter les bases matérielles du système militaire le mieux adapté à la Belgique. Chargé, en 1848 et en 1851, de présider le comité institué à cet effet, le général Goblet ne partagea point plusieurs des vues du Roi sur l'organisation de la défense nationale. Il ne nous appartient pas d'intervenir dans des discussions qui sont du ressort de la science militaire; bornons-nous à renvoyer le lecteur au mémoire dans lequel le général a exposé ses idées avec une incontestable franchise (1).

(1) Voir *Considérations sur la situation défensive de la Belgique et sur sa position internationale*, formant la

En 1854, le gouvernement mit brusquement un terme à la carrière si honorablement parcourue par le général Goblet. Un arrêté du 24 février l'admit à faire valoir ses droits à la pension de retraite et le déchargea des fonctions d'aide de camp du Roi.

Cette mesure imprévue, atteignant un homme qui avait rendu à la Belgique des services éminents, émut de nouveau l'opinion ⁽¹⁾. Dès le mois

deuxième partie de l'ouvrage : *Des cinq grandes puissances de l'Europe.*

(1) L'arrêté de démission n'avait été atténué que par la lettre suivante, écrite de la main du ministre de la guerre (le général Anoul), et datée du 23 février :

« Le gouvernement vient de se décider à admettre à faire valoir leurs droits à la pension de retraite plusieurs officiers généraux de l'armée.

« Quelques regrets qu'une pareille résolution ait dû lui coûter, il a cru ne pouvoir se dispenser de vous rendre cette mesure applicable, et c'est dans ce sens qu'a été conçu le projet d'arrêté destiné à la sanctionner.

« Les propositions du gouvernement ayant reçu l'approbation du Roi, je donne des ordres pour que les dispositions qui s'y rapportent reçoivent prochainement leur exécution.

« L'avis officiel de la détermination dont il s'agit ne tardera pas à vous parvenir. Mais j'ai cru qu'il était convenable, en attendant, de vous informer sans aucun retard d'une manière officieuse... »

de juin suivant, les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles rouvrirent au général Goblet les portes du Parlement ⁽¹⁾.

Réélu en 1857, il passa cinq années à la Chambre, toujours fidèle au libéralisme constitutionnel, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agissait de défendre ses convictions militaires et politiques ⁽²⁾. Au mois de décembre 1858, les

(1) Un des principaux organes du libéralisme s'exprimait en ces termes (6 juin 1854) : « Les libéraux qui ont présenté M. le général Goblet comme candidat à la Chambre se sont inspirés de deux considérations dont le corps électoral de Bruxelles appréciera toute l'importance. M. le général Goblet professe les principes les plus purs du libéralisme constitutionnel. Il y est resté fidèle dans une position où un dévouement complet à la cause libérale pouvait offrir quelques dangers. Ce candidat est en même temps un homme de capacité, rompu à la pratique gouvernementale, qui a donné, dans des circonstances éclatantes, des preuves incontestables d'intelligence et d'aptitude. Esprit libéral, intelligence remarquable, M. le général Goblet unit à ces qualités une parfaite indépendance de caractère. Mis récemment à la retraite, il pourra consacrer tous ses moments, tous ses labours à la défense des intérêts de Bruxelles et de la cause libérale qui s'identifie avec ces intérêts. »

(2) Jouissant d'une haute considération à la Chambre, il servit plus d'une fois de médiateur. M. Frère-Orban lui écrivait (4 juin 1859) : « Mon cher général, dans une lettre que M. Charras vient d'adresser à mon collègue, M. le

électeurs de Bruxelles, ayant à pourvoir à un siège vacant, y portèrent le fils unique du général, vice-président de l'association libérale de la capitale. C'était là un nouvel hommage rendu à des services éclatants (1). Mais le général

ministre de l'intérieur, se trouve l'incroyable assertion suivante :

« A trois jours de là (d'une entrevue que M. Charras « avait sollicitée), M. Frère-Orban, un de vos collègues, « ajoutait à vos paroles un cynique commentaire. A l'honorable général Goblet, plaidant auprès de lui la cause de « l'hospitalité, il répondit : En 1852, nous avons été renversés par un vent venu de France ; nous ne voulons pas « risquer la même chose aujourd'hui pour plaire au colonel « Charras. »

« Il me suffira de faire appel à votre loyauté pour que vous reconnaissiez que jamais je ne vous ai tenu un pareil langage.

« Je saisis cette occasion, mon cher général, pour vous offrir, etc. »

(1) Un vétéran du premier empire (M. Lambert, colonel en retraite) écrivit d'Abbeville, 24 décembre 1858 : « Mon cher ancien camarade, je viens d'apprendre l'élection de votre fils comme député de Bruxelles, et je m'en suis réjoui en pensant à la satisfaction qu'avait dû vous donner ce témoignage de l'estime générale qu'il a acquise et de la reconnaissance de vos concitoyens pour les services que vous avez rendus à l'établissement de leur indépendance

Goblet ne voulut pas accaparer en quelque sorte la bienveillance du corps électoral de Bruxelles. Des élections partielles devaient avoir lieu au mois de juin suivant : mû par un sentiment de délicatesse, il refusa d'accepter un nouveau mandat et se retira volontairement du Parlement, dont il était une des illustrations.

En se détachant des affaires contemporaines,

nationale et de leurs libertés. Votre pays a su échapper aux folies démagogiques de 1848 et aux humiliants apaisements du despotisme militaire qui l'ont suivi de si près. Vous devez être heureux et fier de voir votre pays jouir si pleinement des bienfaits d'un gouvernement franchement constitutionnel, objet constant de vos vœux et de vos efforts. Moi aussi, dans une sphère bien obscure, j'ai toujours rêvé l'alliance de l'ordre et de la liberté. J'ai pu croire pendant un temps que notre France avait enfin atteint ce but dont nous voilà maintenant si loin. Je ne désespère même pas encore que l'esprit public se réveillera ici et ramènera l'intervention du pays dans la direction de ses affaires politiques au moyen d'élections régulièrement organisées et libres et d'une presse indépendante ou du moins soumise seulement aux lois appliquées par le jury ou les tribunaux. — J'ai eu un grand plaisir à vous revoir à Bruxelles il y a quelques années, et je désire fort avoir quelque occasion de vous revoir encore. Nous sommes bien peu vivants de notre promotion de Metz (*voir* ci-dessus p. 45)... Gardez-moi bon souvenir, etc.

le général Goblet fut loin cependant de rester inactif. Dans sa studieuse retraite, il sut encore être utile à la Belgique : il raconta sa participation aux événements les plus mémorables de 1831 et de 1832. A l'exemple de ces illustres Romains dont parle Tacite, il consacra sa propre mémoire, sans partialité, sans orgueil, sous la seule inspiration de sa conscience (').

« Si, disait-il lui-même, les hommes qui ont pris part aux affaires publiques ne contribueraient pas, autant qu'il est en eux, à faire connaître une époque où la Belgique, par une glorieuse et prudente révolution, sut, la première, faire triompher le grand principe des nationalités, il faudrait le regretter. Le devoir de ces hommes est de mettre en relief l'importance politique de leur pays et de démontrer que son indépendance, malgré l'exiguïté de son territoire, est une des premières nécessités de l'équilibre européen. C'est même, dans notre siècle de transitions brusques et de soudains revirements, une de ces rares vérités politiques que le temps n'altère pas. » Telle fut l'inébranlable conviction qui inspira les deux ouvrages publiés par le général Goblet en 1863 et 1864.

(') TACITE, *Agricola*, I.

Le premier était intitulé : *Des cinq grandes puissances de l'Europe, dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en 1831*. Cette narration intéressante et substantielle de la négociation relative à la démolition des forteresses érigées en 1815 était écrite non-seulement avec un tact remarquable, mais aussi avec une grande sérénité d'esprit. Le complément se rattachait, on s'en souvient, à une question alors brûlante; il se composait, répétons-le, de *Considérations sur la situation défensive de la Belgique et sur sa position internationale* (1).

(1) M. Le Hon, l'ancien condisciple et collègue du général Goblet, lui écrivait en ces termes (16 mai 1863) :

« ... Nul mieux que toi ne pouvait exposer et faire bien comprendre les complications et les difficultés de la question relative à la démolition des forteresses. Nous étions placés dans cette affaire sous deux influences différentes et à deux points de vue opposés. On ne te pardonnait pas, à Paris, d'avoir négocié, à Londres, à l'insu et en dehors de M. de Talleyrand. Tu expliques parfaitement quelle avait été l'irritation du cabinet français. Tu en as trouvé des reflets dans ma correspondance... Tu as habilement profité du sujet que tu traitais pour publier tes idées et tes principes sur notre système de défense, éclairant ainsi l'opinion publique au sujet de tes dissentiments avec la couronne. Ton œuvre est

Le second ouvrage avait pour titre spécial : *Dix-huit mois de politique et de négociations se rattachant à la première atteinte portée aux traités de 1815*. Ces mémoires s'étendent depuis le mois de mai 1832 jusqu'au 1^{er} juin 1833. C'est, comme on l'a dit, le récit fort bien fait d'événements importants auxquels l'auteur avait pris une large part et au milieu desquels il avait déployé de rares qualités, fermeté de coup d'œil, résolution, courage d'esprit, talent d'exécution (1).

On sait qu'un troisième ouvrage concernant l'établissement des Cobourg en Portugal a été écrit, sous les yeux du général Goblet, par son petit-fils.

Ma tâche est maintenant accomplie. Je me

donc honorablement opportune pour toi, utile et précieuse pour le pays... »

(1) Citons en outre l'appréciation d'un des officiers supérieurs les plus distingués de l'armée belge : « ... Il est fâcheux, écrivait-il (16 juin 1864), que vous ayez attendu si longtemps pour faire paraître ce livre. Bien des préventions et, je puis le dire, bien des calomnies se seraient dissipées devant cette lumineuse démonstration de votre intelligence et de votre perspicacité politiques. Vous avez eu le courage ou la longanimité d'attendre *trente* ans pour dire la vérité, et c'est ce que j'admire plus que tout le reste... »

suis efforcé, en retraçant la longue carrière d'un des principaux hommes d'État de la Belgique, d'appeler sur lui l'attention respectueuse de la nouvelle génération.

Je pourrais ajouter qu'il se trouve déjà en face de la postérité, car, pour employer les dernières expressions d'un écrivain éminent, Sainte-Beuve, « quand on vit assez longtemps, la postérité se fait peu à peu autour de celui qui le mérite. »



**EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE
DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR.**

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, d'après des documents inédits (1790-1869), 1 vol. in-8°.

Léopold I^{er}, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold I^{er}. 4^e édition, 5 vol. gr. in-8°.

- Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge*, 2 vol.
- Les Frontières de la Belgique*, 1 vol. in-12.
- Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790)*, 2 vol. in-8°.
- Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790*, 3 vol. in-12.
- Souvenirs diplomatiques du XVIII^e siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794)*, 1 vol. in-12.
- Le Soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte (1806-1817)*, 1 vol. in-8°.

XVI^e SIÈCLE.

- Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572)*, 2 vol. grand in-8°. (Épuisé.)
- Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576)*, 2 vol. grand in-8°.
- Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avènement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521)*, 1 vol. in-8°.
- Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558)*, 2^e édition, 1 vol. in-12.
- Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568)*, d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.
- Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1558-1598)*, tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.
- Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy*, 1 vol. in-12.
- Charles de Lannoy, vice-roi de Naples*, in-8°.
- Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1652*, d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.



LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE.

APPRECIATIONS DIVERSES:

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. »
— *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplètement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et des premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liège.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand*.

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum*.

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique*. » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg.)

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig.)

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt*.

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liège*.

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avait rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur*.

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse*.

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liège*.

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles*.

« Le nom de Surllet de Chokier, régent de la Belgique en 1834, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*.

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » — *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*.

« Cette biographie éclaire bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » — *Hamburgischen Correspondenten*.

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir National*.

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold I^{er} près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1834 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold I^{er}. » — *Journal de Bruxelles*.

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge*.

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift*.

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle*.

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge*.

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liège*.

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge*. C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement*.

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge*.

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.»
— *Journal de Bruxelles*.

« M. Th. Juste vient de publier dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge*.

LÉOPOLD I^{er}, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (¹).

« Cette biographie du roi Léopold I^{er} n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold I^{er}, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge*.

(¹) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et C°, 2 vol. in-8°.

Leopold I, König der Belgier, nach ungedruckten Quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck. (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8°.

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles*.

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand*.

« La biographie de Léopold I^{er} présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur*.

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liège*.

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière... » — *Revue des Deux Mondes*.

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold I^{er}. Ce

travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold I^{er}, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord*.

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold I^{er}; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique*. » — *Historische Zeitschrift*.

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une

valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt*.

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold I^{er}, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift*.

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of his life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for hard work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News*.

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it was never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he

traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I. and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I. accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial

that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette*.

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black, is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is : the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum*.

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner*.

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his

materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction ». — *Morning Post*.

Bruxelles. — Fr. GOBBARTS, imp. du Roi, rue de Louvain, 40.



LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Léopold I^{er}, roi des Belges, d'après des documents inédits :

Première partie (1790-1852), 1 vol. in-8°.

Deuxième partie (1852-1865), 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., 1 vol. in-8°.

SOUS PRESSE :

Sylvain Van de Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.